

RAPPORT ANNUEL 2019

sur le prix et la qualité du traitement des déchets ménagers



Syndicat Mixte d'Élimination
et de VALorisation des Déchets



60, rue Mirabeau Prolongée
CS 10 014
62 141 EVIN MALMAISON CEDEX

Tél : 03 21 74 35 99

Sommaire



Présentation du SYMEVAD



Equipements existants et en projet



Bilan technique et tonnages



Prévention



Bilan financier

Présentation du SYMEVAD



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN

DU SYMEVAD



Le **SYMEVAD** a été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2006. Il regroupe Douais Agglomération, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de communes OSARTIS qui ont transféré leurs compétences traitement des déchets ménagers et assimilés au **SYndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des Déchets** au 1er janvier 2007.

Au 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes Osartis et Marquion ont fusionné pour donner naissance à la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION.

La compétence traitement du secteur « ex CC Marquion » a été transférée au SYMEVAD qu'au 1^{er} janvier 2018, représentant 11 448 habitants supplémentaires

La compétence « haut de quai » des déchèteries de la CAD a été transférée au SYMEVAD le 1^{er} avril 2018.

Le SYMEVAD, fort de ses 98 communes et de ses 320 163 habitants, a pour mission d'organiser et de mettre en œuvre une politique ambitieuse et moderne de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ménagers.

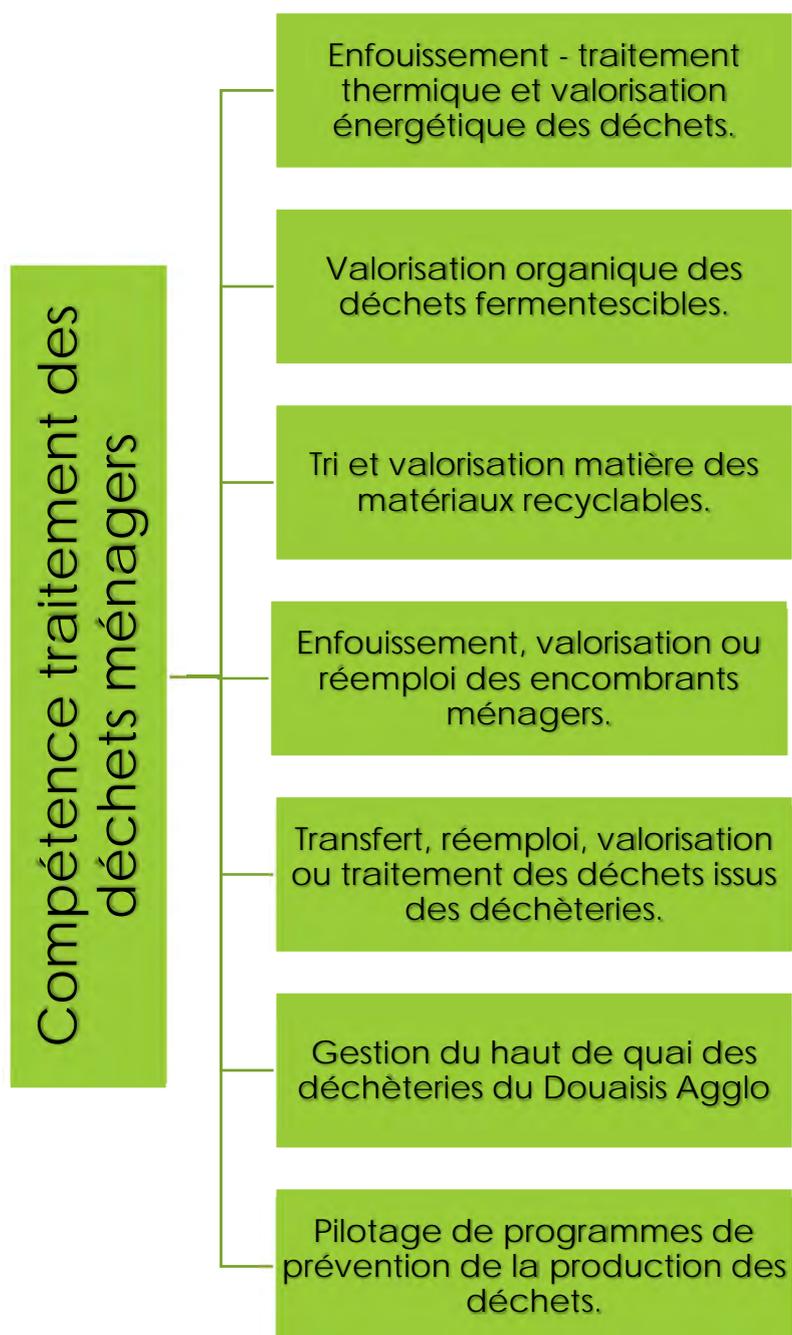
Le SYMEVAD mutualise et construit de nouveaux équipements de valorisation des déchets tout en mutualisant les coûts. Ce regroupement des moyens et des énergies permet au Syndicat de mettre en place un dispositif complet et performant visant à une valorisation maximale des déchets tout en intégrant une démarche volontariste au niveau Haute Qualité Environnementale et du Développement Durable.

Population SYMEVAD au 01/01/2019	
CAD	151 307
CAHC	126 414
Osartis-Marquion	42 442
Total SYMEVAD	320 163



Compétence et activités principales du SYMEVAD

Le SYMEVAD exerce une compétence unique à savoir le traitement des déchets ménagers en lieu et place des agglomérations membres.



Activités principales



La gestion du traitement des déchets collectés dans les trois agglomérations membres, en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs.



L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers, à travers le développement et la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.



La réduction des déchets à la source par la prévention de la production des déchets.

Composition et fonctionnement institutionnel

Deux grandes instances rythment la vie du Syndicat : le Comité Syndical et le bureau Syndical présidés par Martial VANDEWOESTYNE.



Monsieur VANDEWOESTYNE est Président du SYMEVAD depuis sa création.

Il est 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis en charge :

- des déchets,
- de l'Énergie (consommation, énergies renouvelables, thermographie, Plan climat énergie territorial, CEE),
- de l'Environnement (bruit air, risques technologiques),
- du Développement durable.

Il est Maire de la ville de Lambres-lez-Douai.

Comité Syndical



50 membres : 25 titulaires, 25 suppléants.



Il prend les décisions principales et fondatrices du SYMEVAD.



4 Comités syndicaux ont eu lieu en 2019.



51 Délibérations actées sur l'exercice 2019.

Bureau Syndical



8 membres : le Président + 7 Vice-Présidents.



Il prend les décisions relatives au fonctionnement du SYMEVAD pour lesquels il a reçu délégation et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical



6 Bureaux Syndicaux ont eu lieu en 2019.



8 Décisions du bureau a été actée en 2019.

Evolutions 2019

gestion des déchèteries de Sin le Noble et de Roost-Warendin par La Société Suez

L'équipe administrative et technique

Missions des services

→ **Le service Exploitation** gère le suivi de l'ensemble des équipements de traitement existants, contrôle l'exécution des contrats de prestation et fait les déclarations auprès des organismes agréés

→ **Le service « déchèteries »** gère l'activité du « haut de quai » des déchèteries du Douaisis Agglo et en particulier la gestion des personnels en régie

→ **Le service Développement** pilote la création des nouveaux outils de traitement et de valorisation des déchets du SYMEVAD.

→ **Le service Prévention des Déchets** est chargé de piloter l'ensemble des opérations de l'appel à projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspi.

→ **Le service Juridique** a en charge la gestion administrative, à savoir la passation et le suivi administratif des marchés publics, les affaires juridiques, la réalisation des actes administratifs et des documents de travail des élus.

→ **Le service Comptabilité** se charge du suivi et du respect du budget voté par le Comité Syndical, il mandate les factures, émet les titres, établit les payes...

→ **Le service Communication** réalise les opérations de communication du Syndicat.

→ **Le service Intendance** se charge de la gestion du petit matériel ainsi que de l'entretien des locaux du SYMEVAD et du centre de tri.

Equipements existants



Le centre de tri

Il a été créé en 2011 et est implanté sur le site du siège administratif du SYMEVAD à Evin-Malmaison.

Il traite la totalité du gisement du SYMEVAD et une partie des emballages du SYMIDEME.

L'équipement est dimensionné pour pouvoir traiter un maximum de 30 000 tonnes par an.

En 2019 le centre de tri a reçu 22 101 tonnes de déchets.

Différents objectifs ont été recherchés lors de la construction du projet :

- ✓ Démarche Haute Qualité Environnementale,
- ✓ Label Bâtiment Basse Consommation énergétique (BBC),
- ✓ Mise en œuvre d'un pavillon de la communication et d'un parcours pédagogique permettant de sensibiliser du public, notamment scolaire,
- ✓ Propreté du site,
- ✓ Confort des postes de travail,
- ✓ Performance et automatisation du process,
- ✓ Coût de tri optimisé et maîtrisé.

2019

* nombre d'équivalents temps plein = 39
dont 25 CDI et 14 interims d insertion
76 personnes ont travaillé sur le site

22 101 tonnes entrantes
dont
19 142 tonnes de collecte sélective SYMEVAD
1 364 tonnes de cartons déchèteries et cartons
commerçants SYMEVAD
1 595 tonnes de collecte sélective SYMIDEME

16 180 tonnes valorisées pour le SYMEVAD
20.14 % erreur de tri des habitants
0.60% refus de tri process

Production photovoltaïque :
361 489 kwh

nombre de visiteurs du circuit de visite :
4 257 visiteurs
dont 118 classes

Le centre de valorisation organique de Vitry-en-Artois.

Le 18 mars 2018, le SYMEVAD a mis en service une nouvelle unité de traitement de déchets ménagers : le Centre de Valorisation Organique (CVO) des végétaux. Implantée sur la commune de Vitry en Artois, sur la friche d'une ancienne piste d'aviation allemande de la seconde guerre mondiale, cette unité vient en remplacement du centre de compostage de Sin le Noble devenu obsolète.

Le CVO de Vitry en Artois dispose d'une capacité de traitement de 32 000 tonnes par an de végétaux issus des jardins des habitants du SYMEVAD. Cette unité produit à la fois du compost normé NFU 44 051, utilisé sous forme d'amendement organique par les agriculteurs locaux et du bois pouvant être valorisé sous forme de bois énergie dans des chaufferies biomasses ou sous forme de paillage utilisé par les services techniques des communes membres du SYMEVAD.

Le site a une surface de 4,7 ha et il emploie 5 personnes.

Il s'agit d'une reconversion exemplaire pour une friche :

- Béton de l'ancienne piste d'aviation réutilisé in situ pour la création d'un chemin de desserte agricole
- Amenée des réseaux : assainissement, électricité, eau potable et télécom
- Intégration paysagère et architecturale
- Installation photovoltaïque en toiture avec production d'électricité autoconsommée
- Gestion des eaux : Infiltration des eaux pluviales de toiture par des noues enherbées, réutilisation des eaux de pluie, pré-traitement des eaux souillées par des lits filtrants plantés de roseaux.

L'investissement global est de 9 millions d'€HT.



2019

Nombre d'équivalents temps plein = 5

30 897 tonnes entrantes
dont
29 311 tonnes Symevad (dont 1 981 t des services techniques des communes de Douaisis Agglo)
1 586 tonnes extérieures (sociétés privées)

15 529 tonnes de compost valorisées en agriculture
4 667 tonnes de bois broyé expédiées
128 tonnes de refus
10 573 tonnes d'eau évaporées



La Ressourcerie

Inaugurée en 2015, la Ressourcerie voisine le siège du SYMEVAD rue Mirabeau Prolongée à Evin Malmaison.

Son ambition est de donner une seconde vie aux objets et d'orienter ceux qui ne peuvent être réutilisés dans les meilleures filières de valorisation.

L'équipement est dimensionné pour recevoir 2 900 tonnes de déchets par an.

Un magasin à Evin, un deuxième à Drocourt et le dernier à Hénin Beaumont assurent la vente des objets après contrôle et réparation.

L'association Dynamique Insertion Emploi, gère la Ressourcerie pour le compte du SYMEVAD. Elle est certifiée ISO 9001 pour l'insertion par l'activité Ressourcerie.

En 2019, 80% des salariés sortis du dispositif ont trouvé une formation qualifiante ou un emploi.

L'unité, construite sur une friche industrielle, chauffe son eau par panneaux solaires thermiques et grâce à une chaudière à pellet.

L'eau de pluie récupérée est utilisée pour les toilettes et le banc de test des machines à laver

2019

Nombre d'équivalents temps plein : 41
dont 8 CDI et 48 postes en insertion.
Nombre de personnes ayant travaillé sur le site : 98

2 582 tonnes entrantes.

Magasin :
46 512 acheteurs
107 226 objets vendus
256 tonnes revendues.

2 379 tonnes valorisées (réemploi : 256 t et
recyclage : 2 123 t)

nombre de visiteurs du circuit de visite : 1 317.



L'unité Tri Valorisation Matière et Energie (TVME)

L'unité TVME du SYMEVAD a remplacé l'ancienne usine d'incinération démolie fin 2013. Cette unité moderne et innovante reste à ce jour unique en France (seconde en Europe).

Avec un achèvement de sa construction en 2015 et une mise en service industrielle en 2016, l'unité TVME a poursuivi, en 2019, les travaux d'optimisation de son process avec pour objectif l'atteinte de ses performances nominales.

Cette unité moderne et en constante évolution valorise les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sur les territoires des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin Carvin et de la Communauté de Communes d'Osartis Marquion ainsi que les refus de tri en provenance du centre de tri d'Evin Malmaison.

Elle transforme les déchets ménagers en deux sources d'énergie renouvelable :

- ➔ des combustibles appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) utilisés par les cimenteries en remplacement de combustibles fossiles (charbon, gaz, pétrole)
- ➔ du biométhane réinjecté dans le réseau de gaz de ville

2019

Nombre d'équivalents temps plein : 35.

73 813 tonnes entrantes (OMR 70 264 t
et Refus de tri 3 549 t)

62 466 tonnes traitées.

5 061 tonnes valorisées en cimenterie
(CSR).

964 tonnes de ferreux valorisées.

161 tonnes de non ferreux valorisées.

1 093 352 Nm³ de biométhane
réinjectés dans le réseau GRDF.

Communauté
d'Agglomération
d'Hénin-Carvin



Les déchèteries

Le SYMEVAD compte 12 déchèteries :

- 4 déchèteries sur le **Douaisis Agglo** :

- Arleux,
- Cuincy,
- Roost-Warendin,
- Sin le Noble.

- 4 déchèteries sur la **CA Hénin-Carvin** :

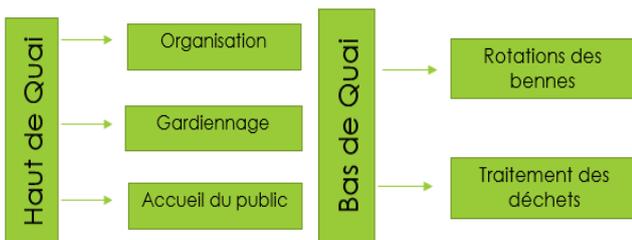
- Carvin,
- Courrières,
- Evin-Malmaison,
- Hénin-Beaumont.

- 4 déchèteries sur la **CC Osartis-Marquion** :

- Baralle
- Biache Saint Vaast,
- Brebières (fermeture définitive fin juin 2019)
- Vis en Artois.

L'activité « déchèterie » est scindée en deux,

- **le haut de quai** qui reste de la compétence de la CAHC et d'Osartis-Marquion et du Symevad pour les déchèteries de la CAD depuis les 1^{er} avril 2018
- **le bas de quai** qui est de la compétence du SYMEVAD pour toutes les déchèteries



2019

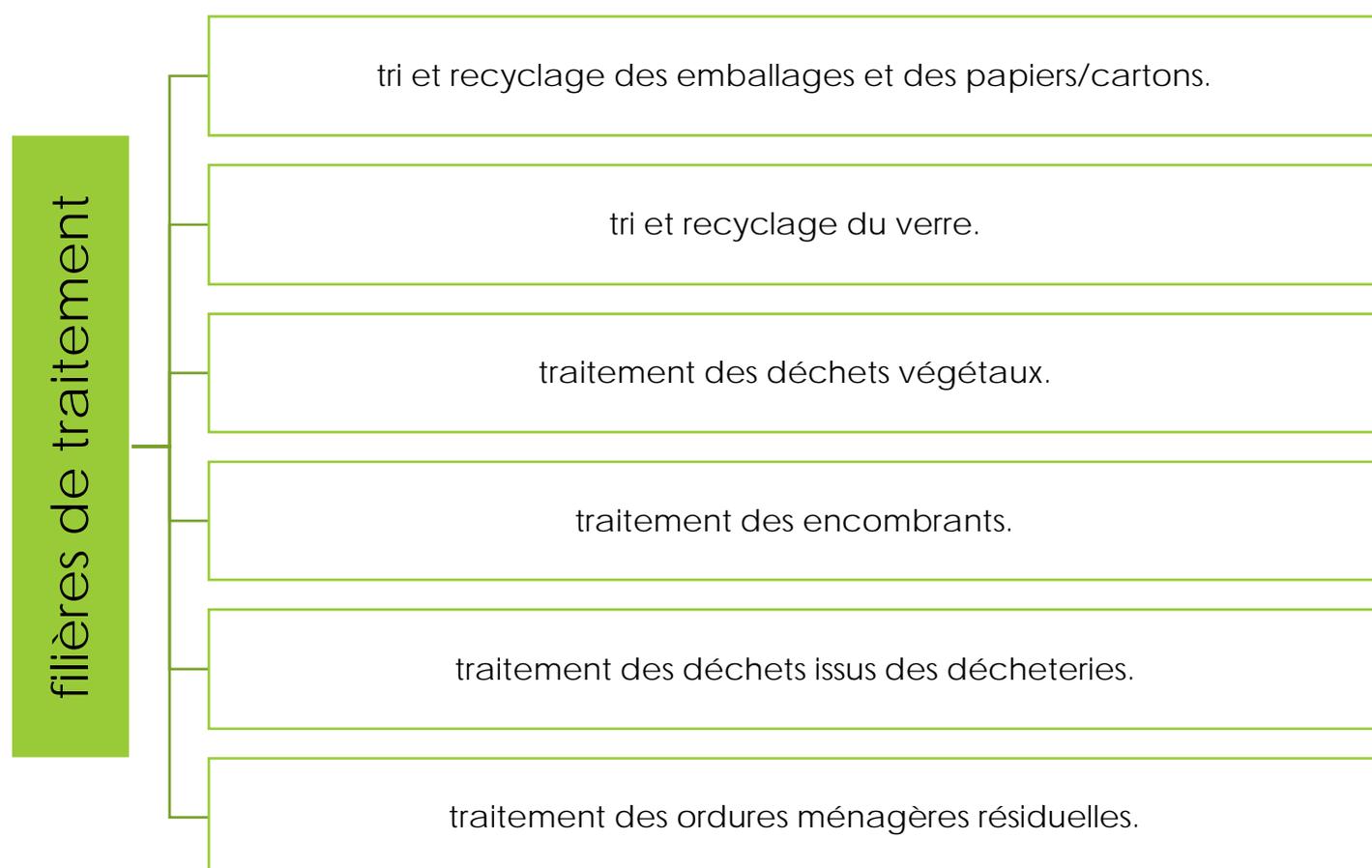
Nombre d'équivalents temps plein :
41 gardiens.

79 676 tonnes entrantes.

56 176 tonnes valorisées.

Bilan technique et tonnages

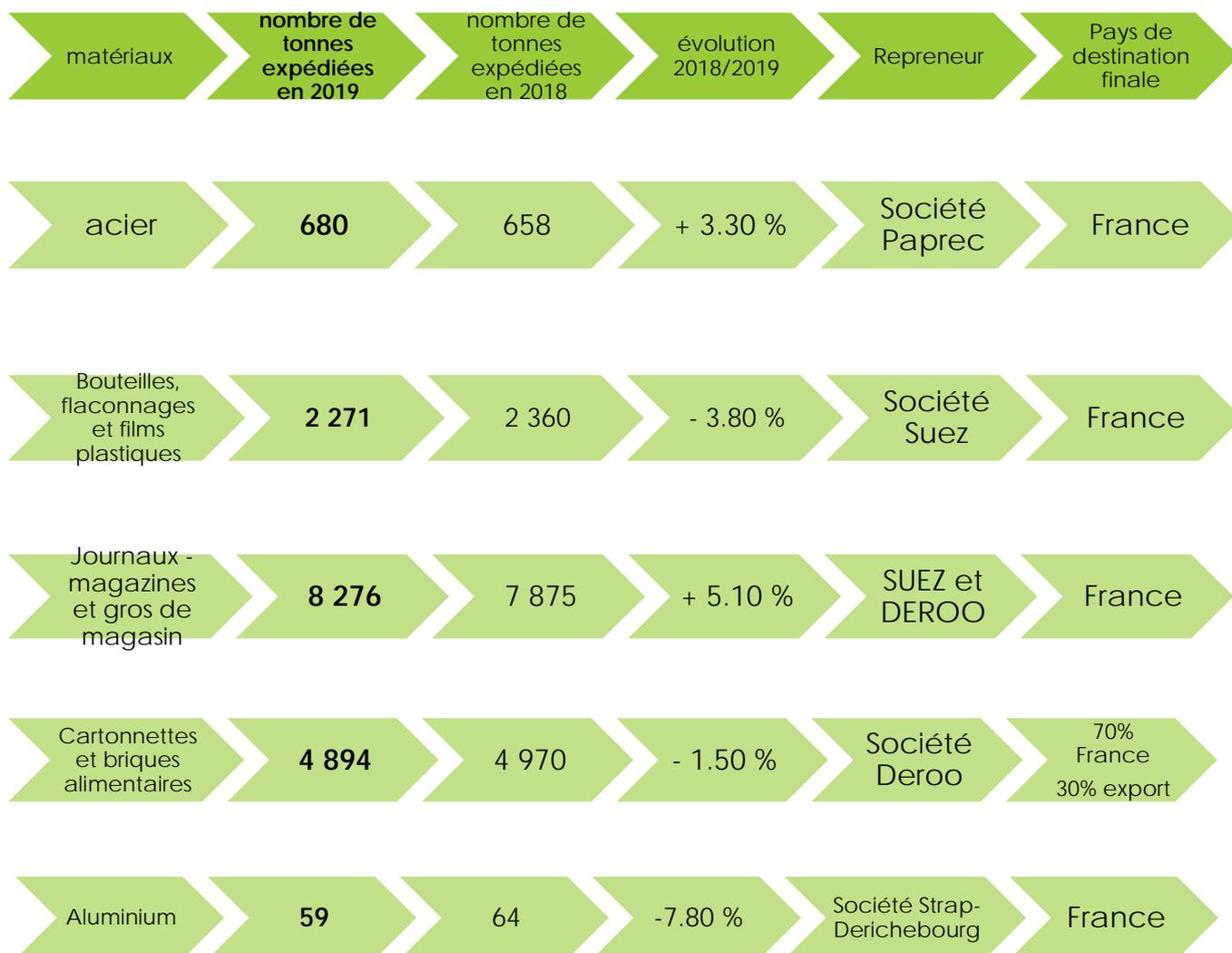
L'organisation des collectes sur les trois territoires peut être scindée en 6 filières différentes de traitement :



Tri et recyclage des emballages et des papiers/cartons

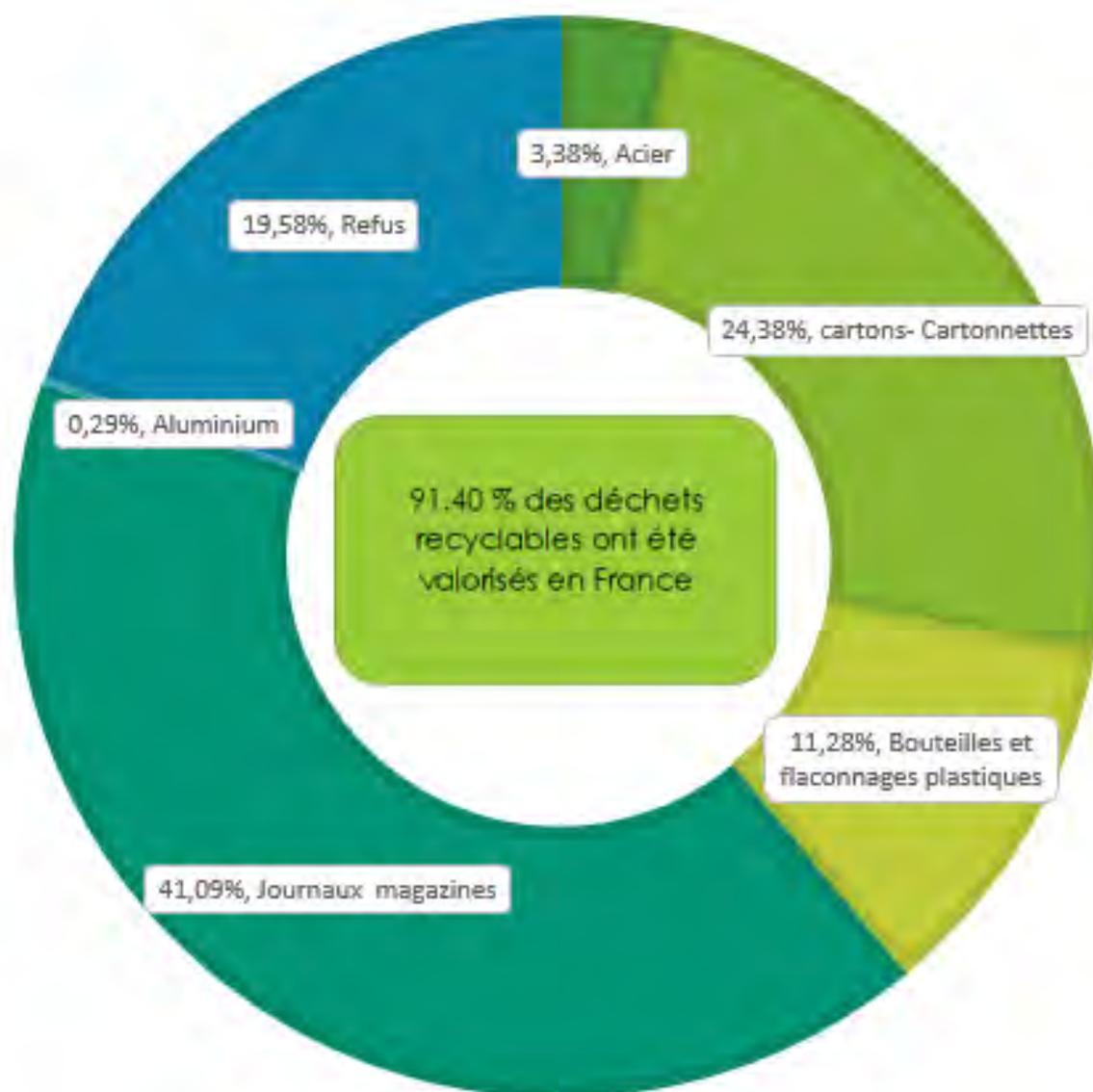
Le centre de tri a réceptionné 19 142 tonnes de déchets sélectifs issues des collectes en porte à porte sur le SYMEVAD ainsi que 1 364 tonnes des cartons issues de la collecte vespérale et des déchèteries.

Sur ces 20 506 tonnes, 16 180 tonnes ont été recyclées de la manière suivante :



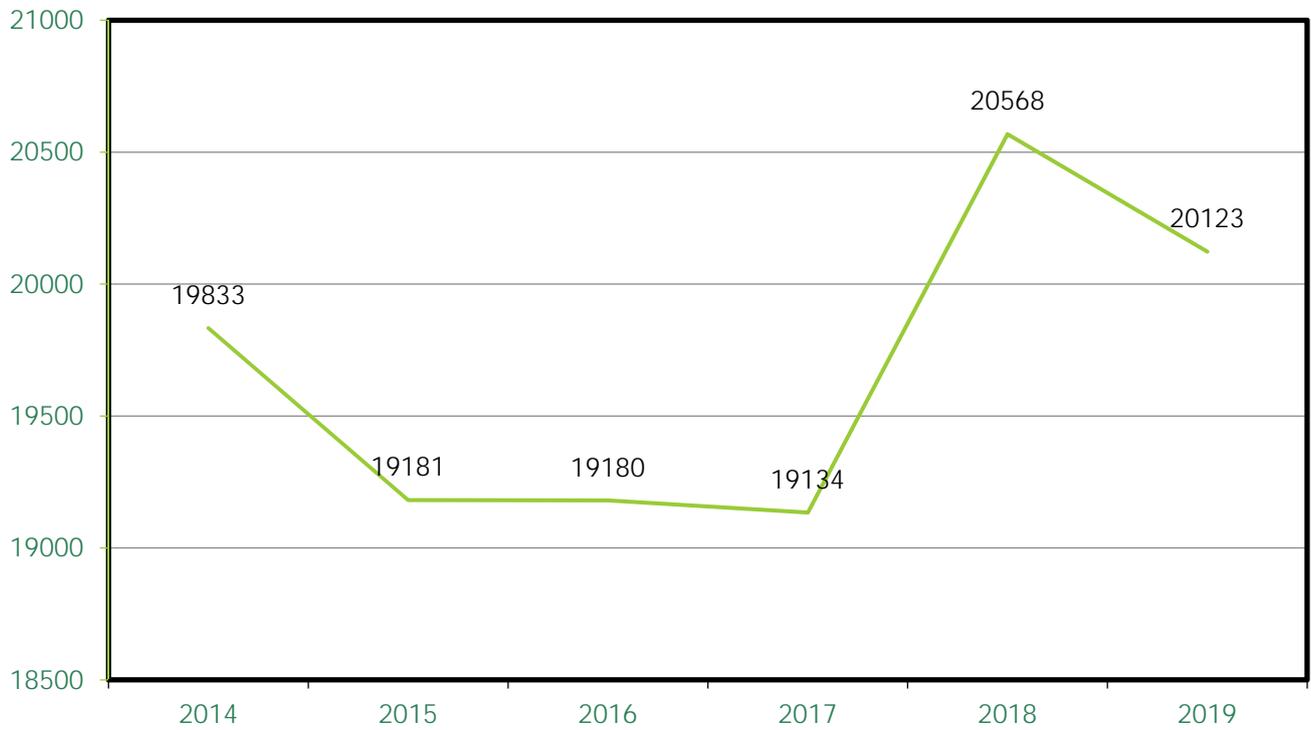
3 943 tonnes de refus de tri ont été traitées sur le TVME, c'est-à-dire des erreurs de tri de l'habitant cela correspond à 19.58 % des tonnages triés sur le centre de tri.

Synthèse des déchets sortis du centre de tri en 2019 :



En 2019, le tonnage entrant au centre de tri issu du ramassage en porte à porte des déchets recyclables sur le territoire du SYMEVAD a augmenté de 0.95%, il y a eu plus de déchets envoyés dans les filières de recyclages (+1.70%).

Evolution des tonnages triés et expédiés issus du centre de tri sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes), refus inclus

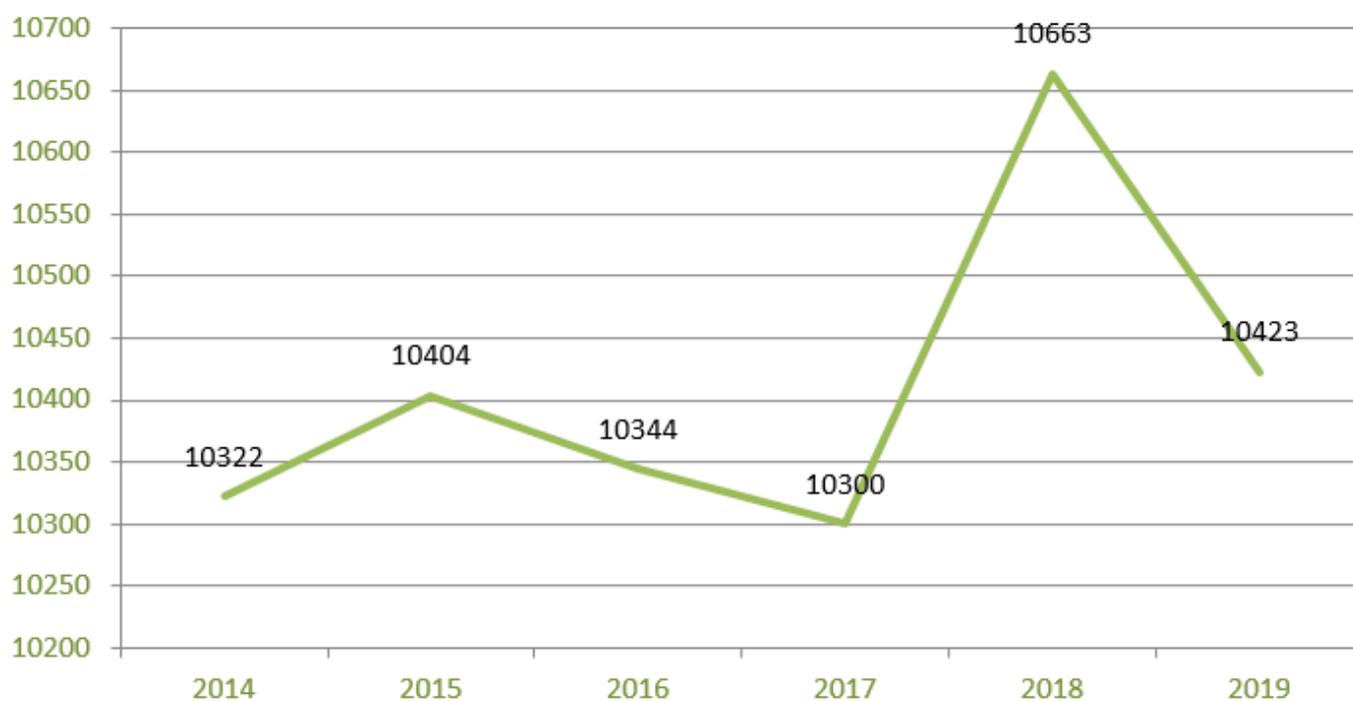


Tri et recyclage du verre

Le SYMEVAD a valorisé 10 423 tonnes d'emballages en verre en 2019.

Les tonnages de verre issus de la collecte sélective ont baissé en 2019 (-2.25%)

Evolution des tonnages de verre collectés sur le territoire du SYMEVAD
(en tonnes)



Pourquoi trier ?



Recycler 680 tonnes D'EMBALLAGES EN ACIER PERMET

Des bénéfices
environnementaux

1 002 320 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
9 031 080 kms

et

5 552 880 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
854 080 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

8 840 Lave-vaisselle

ou

9 520 m de rail de train



Recycler 59 tonnes D'EMBALLAGES EN ALUMINIUM PERMET

Des bénéfices
environnementaux

454 300 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
4 092 712 kms

et

7 785 758 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 197 818 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

17 287 Cadres de vélo de course (2kg)

ou

34 574 Cadres de trottinette (1 kg)



Recycler 1 798 tonnes DE MIX - RIGIDES EN PET PERMET

Des bénéfices
environnementaux

4 173 158 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
37 590 786 kms

et

48 207 976 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
7 416 750 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

934 960 Couettes

ou

10 430 198 Ours en peluche



Recycler 404 tonnes DE PEHD PERMET

Des bénéfices
environnementaux

848 400 kg eq CO₂

Un parcours en voiture de
7 644 892 kms

et

11 752 360 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
1 807 900 jours d'une
TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

462 984 Armoires

ou

2 005 860 Bidons de lubrifiants

Recycler 70 tonnes

DE FILMS PLASTIQUES PERMET



Des bénéfices
environnementaux

146 020 kg eq CO2

Un parcours en voiture de
1 315 650 kms

et

1 078 210 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
165 900 jours d'une TV
LCD

La fabrication
de nouveaux produits

4 666 620 Films de poche d'eau

Recycler 4 759 tonnes

D'EMBALLAGES EN CARTON PERMET



Des bénéfices
environnementaux

54 205 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
8 328 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

17 860 527 Boîtes à chaussures (200g)

ou

9 441 856 Boîtes carton ondulé pouvant contenir
6 bouteilles



Recycler 152 tonnes DE BRIQUES ALIMENTAIRES PERMET

Des bénéfices
environnementaux

1 263 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
195 jours d'une TV LCD

La fabrication
de nouveaux produits

1 169 184 Rouleaux de papier toilette

ou

265 696 Rouleaux d'essuie-tout



Recycler 10 423 tonnes D'EMBALLAGES EN VERRE PERMET

Des bénéfices
environnementaux

4 347 746 kg eq CO2

Un parcours en voiture de
39 169 634 kms

et

43 443 064 MJ

Une consommation
énergétique équivalente à
6 683 853 jours d'une
TV LCD

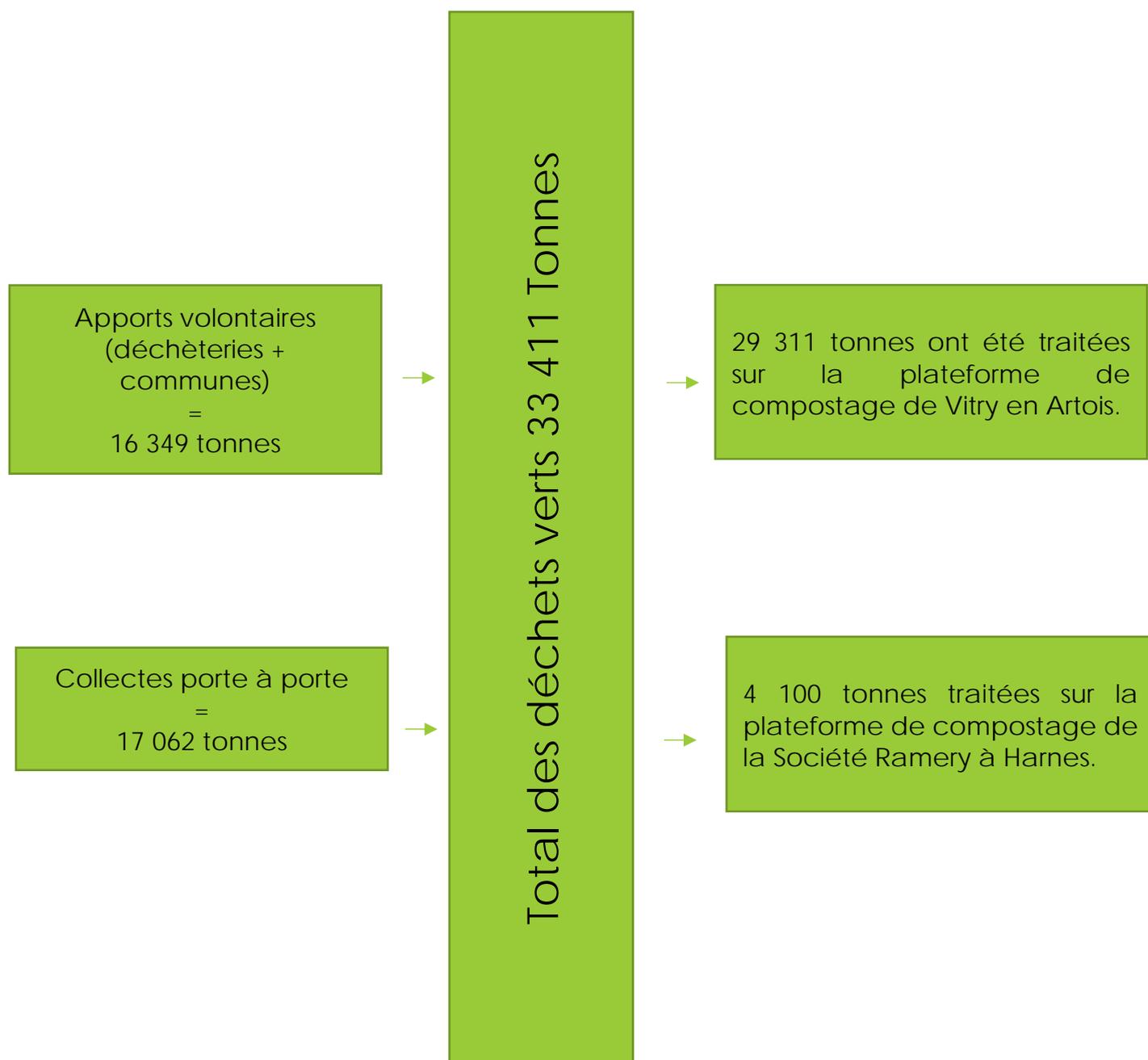
La fabrication
de nouveaux produits

23 159 906 Bouteilles de 75 cL

Source : e-tonnes.citeo.com

Traitement des déchets verts

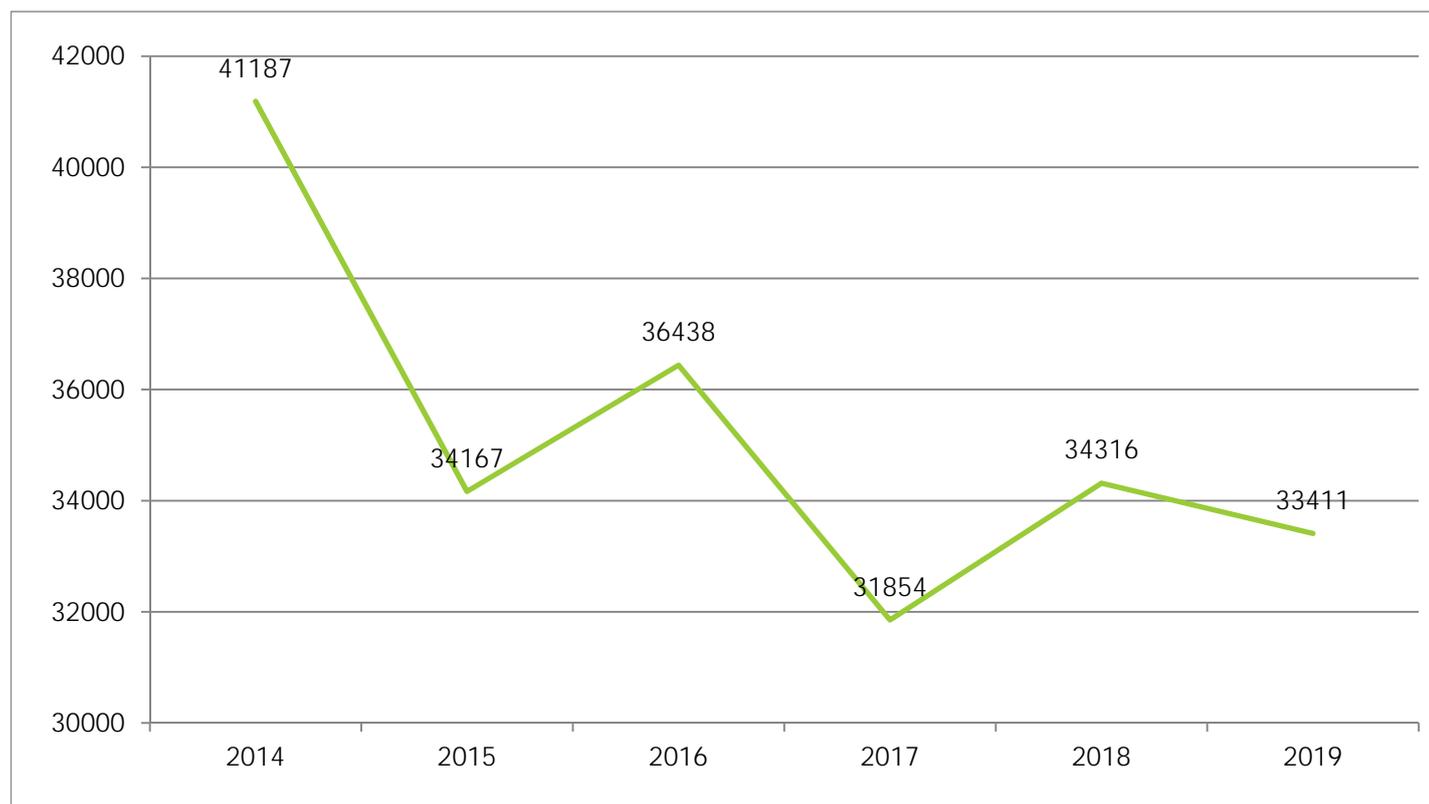
Le SYMEVAD a traité 33 411 tonnes de déchets végétaux en 2019 :



Les tonnages des déchets verts collectés sont fortement dépendants des conditions météorologiques avec des variations importantes d'une année sur l'autre.

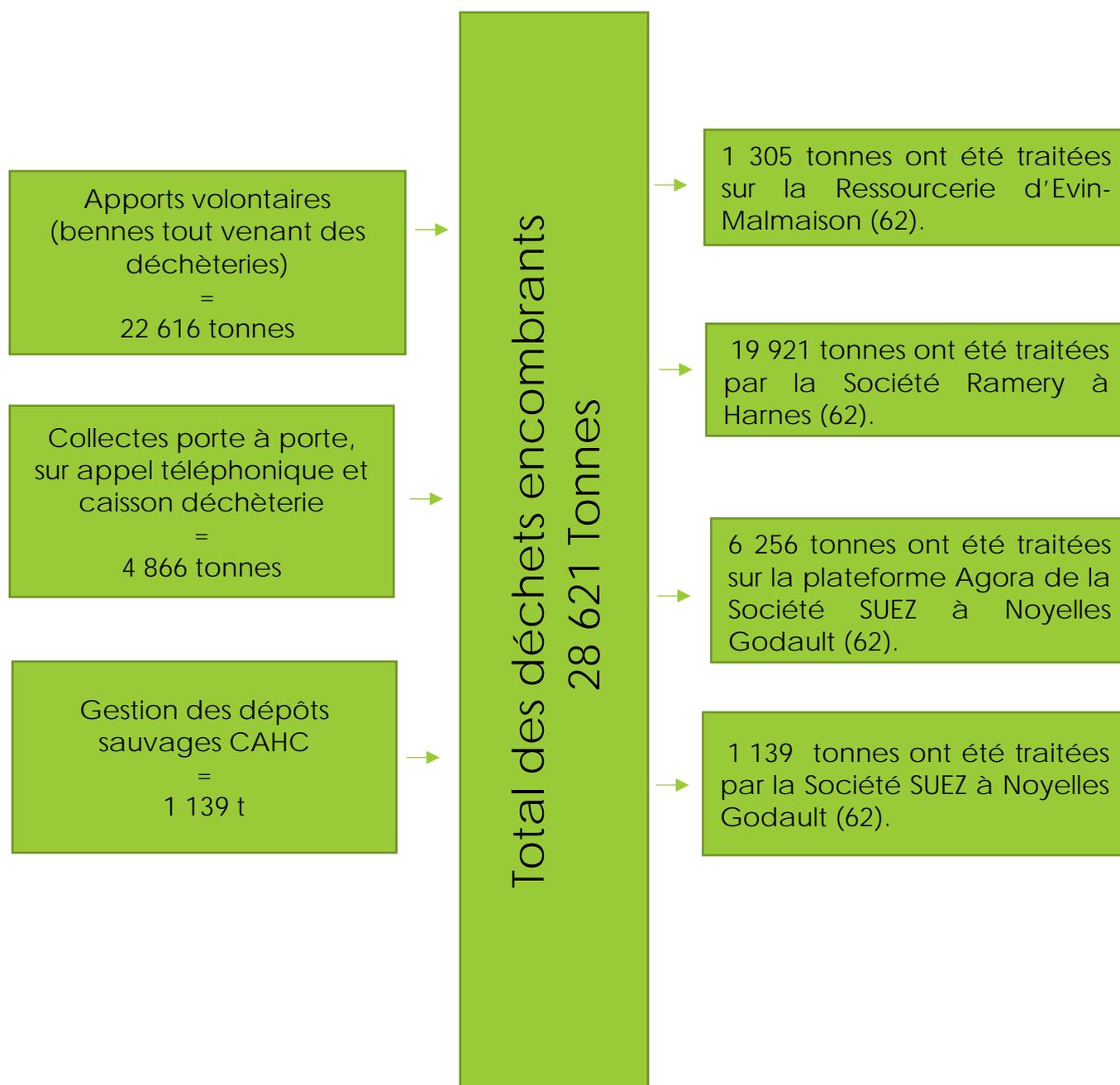
En 2019, les conditions climatiques ont été similaires à celles de l'année précédente, on ne constate qu'une légère diminution d'un peu plus de 2.5% par rapport à 2018

Evolution des tonnages des déchets verts collectés sur le territoire du SYMEVAD

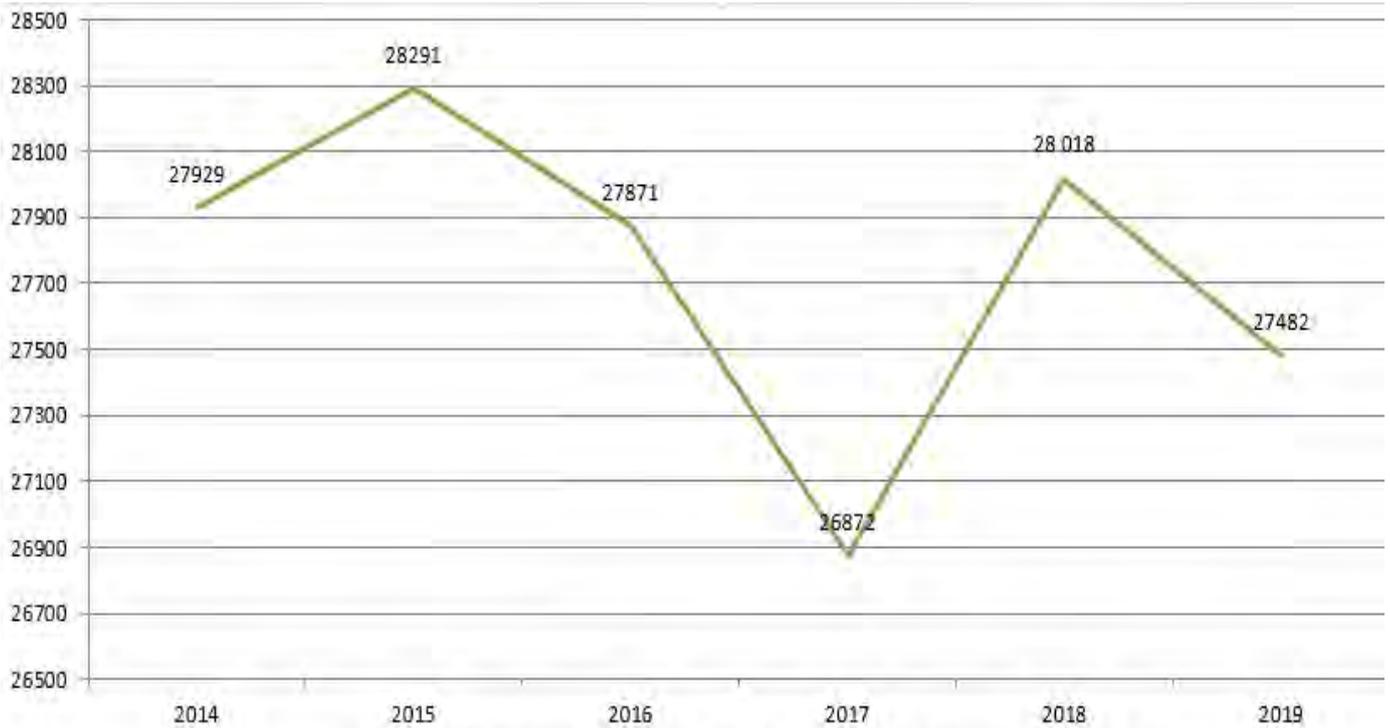


Traitement des déchets encombrants

Le SYMEVAD a traité 28 621 tonnes de déchets encombrants en 2019 :



On constate que les tonnages ont baissé de 2% en 2019 par rapport à 2018.



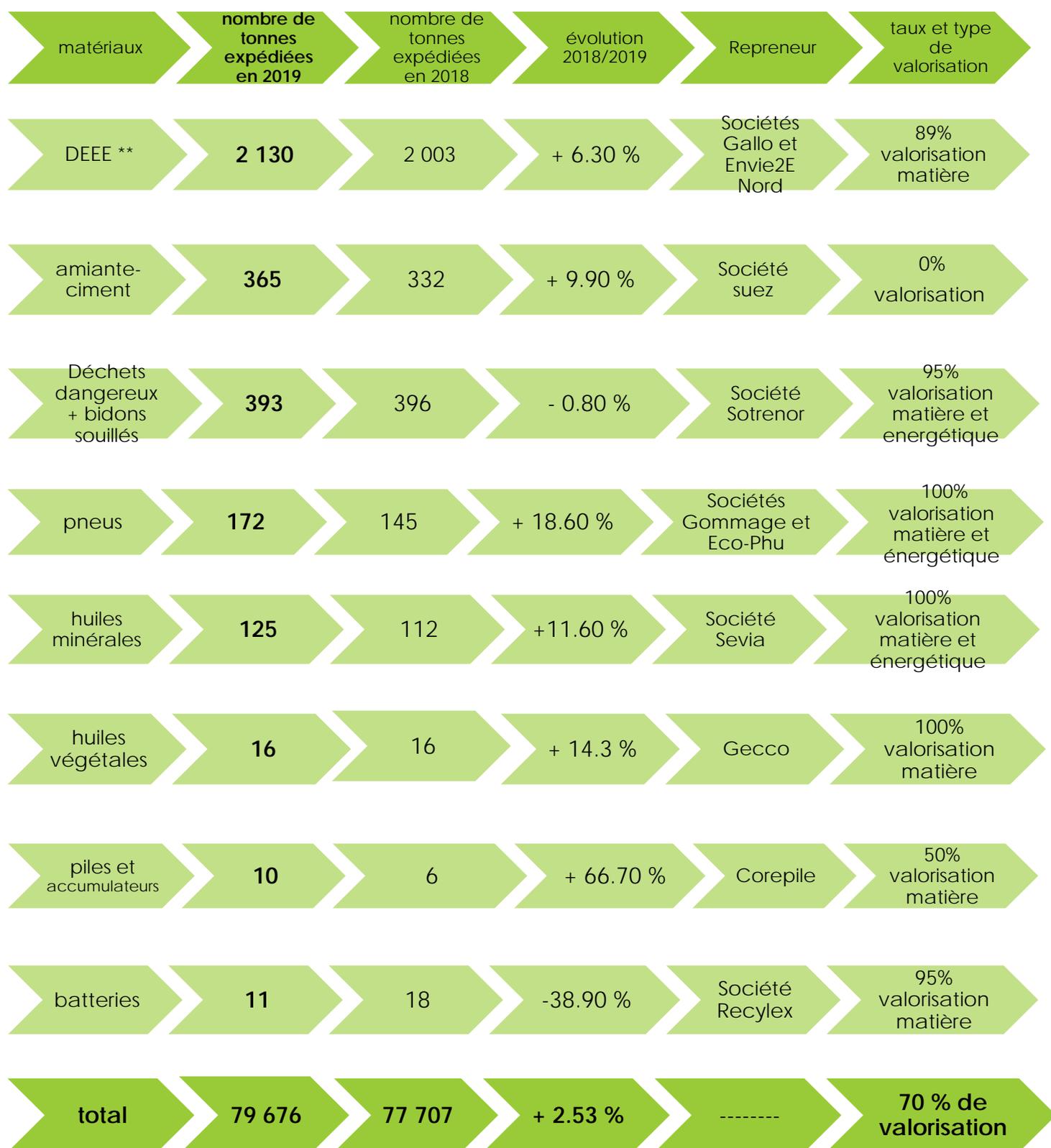
Evolution des tonnages des encombrants collectés sur le territoire du SYMEVAD (en tonnes)

Traitement des déchets issus des déchèteries

Le tonnage des déchets traités sur l'ensemble des déchèteries est de 79 676 tonnes en 2019.

Ces déchets ont été traités de la manière suivante :

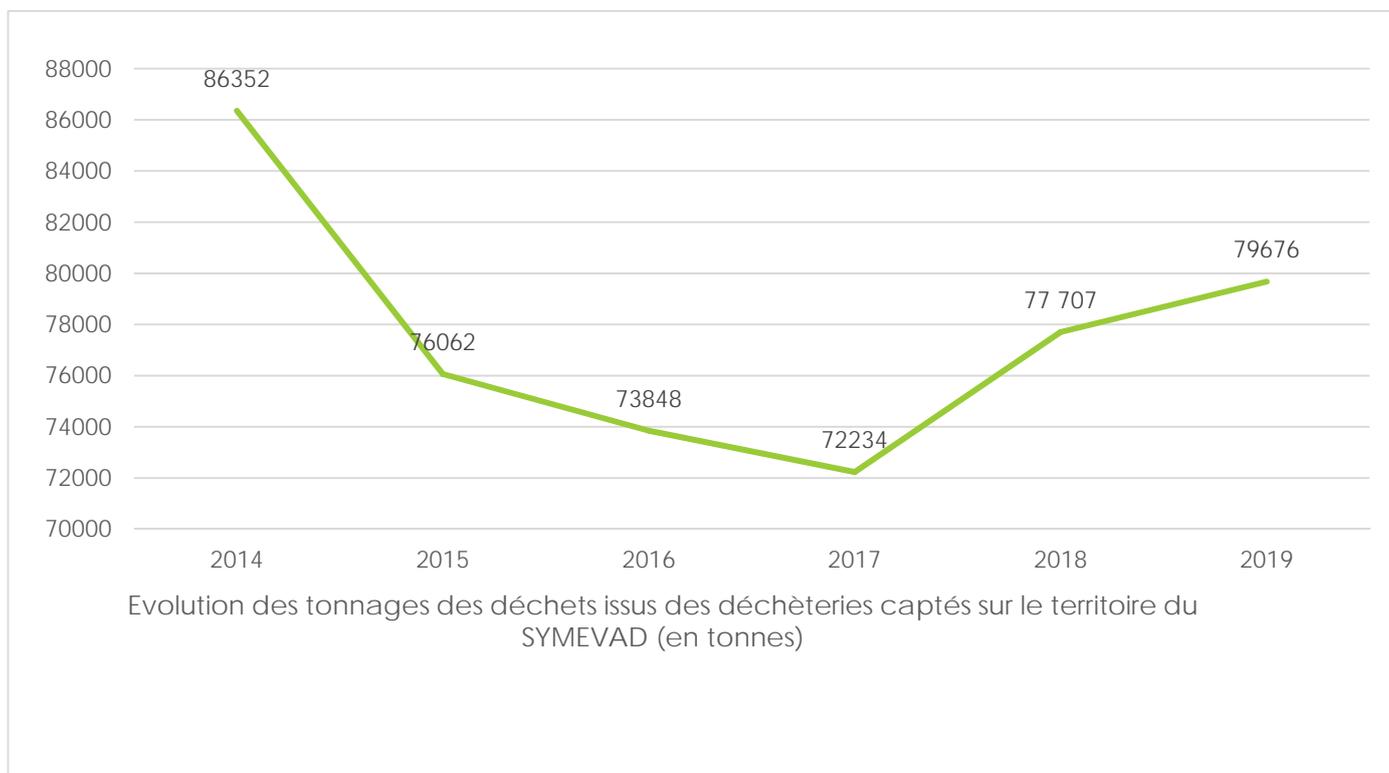




* DEA Déchets d'Équipement et d'Aménagement

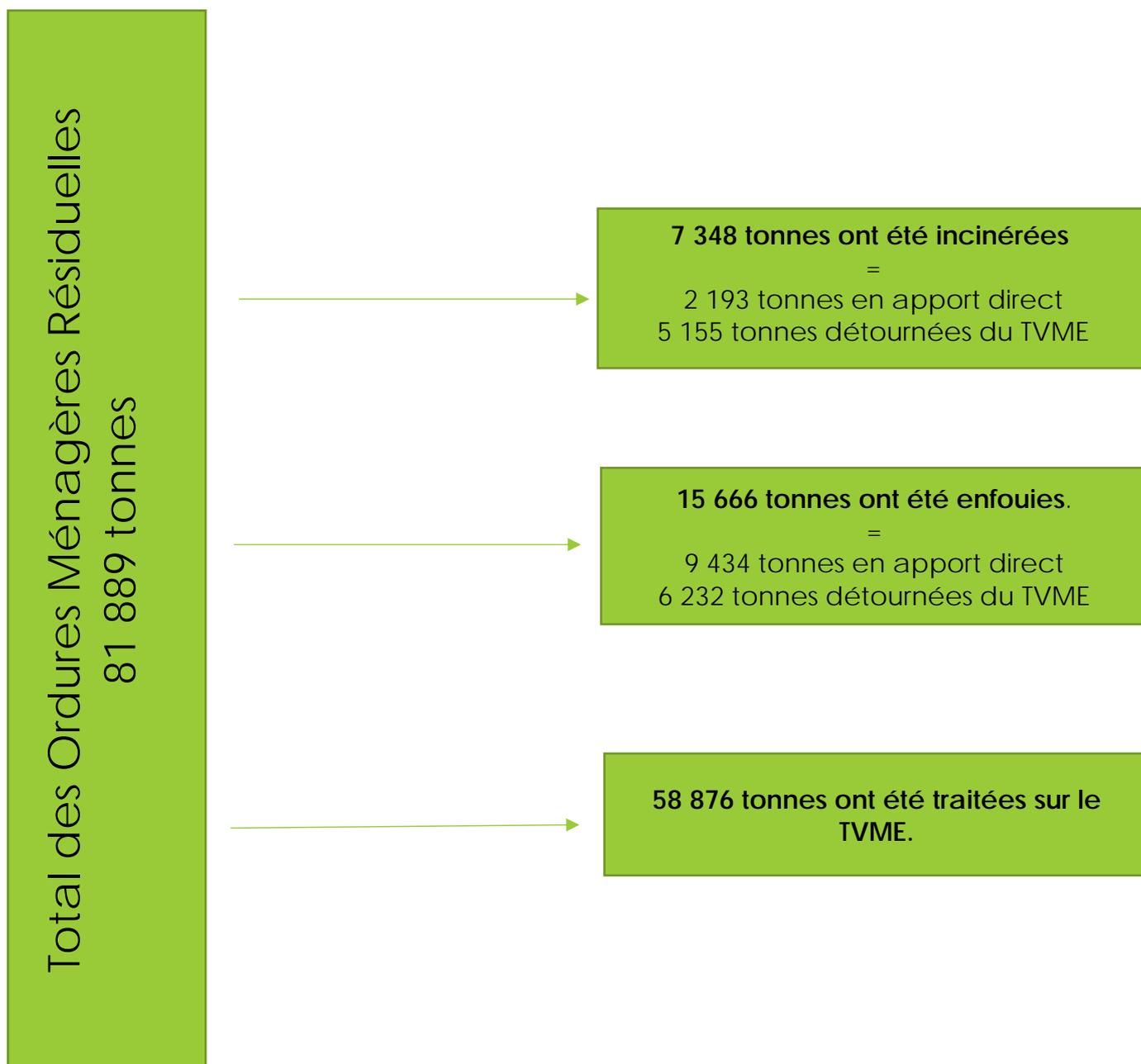
** DEEE Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les tonnages des déchets issus des déchèteries captés sur le territoire du Symevad sont en augmentation (+ 2.53%) en 2019 par rapport à 2018.

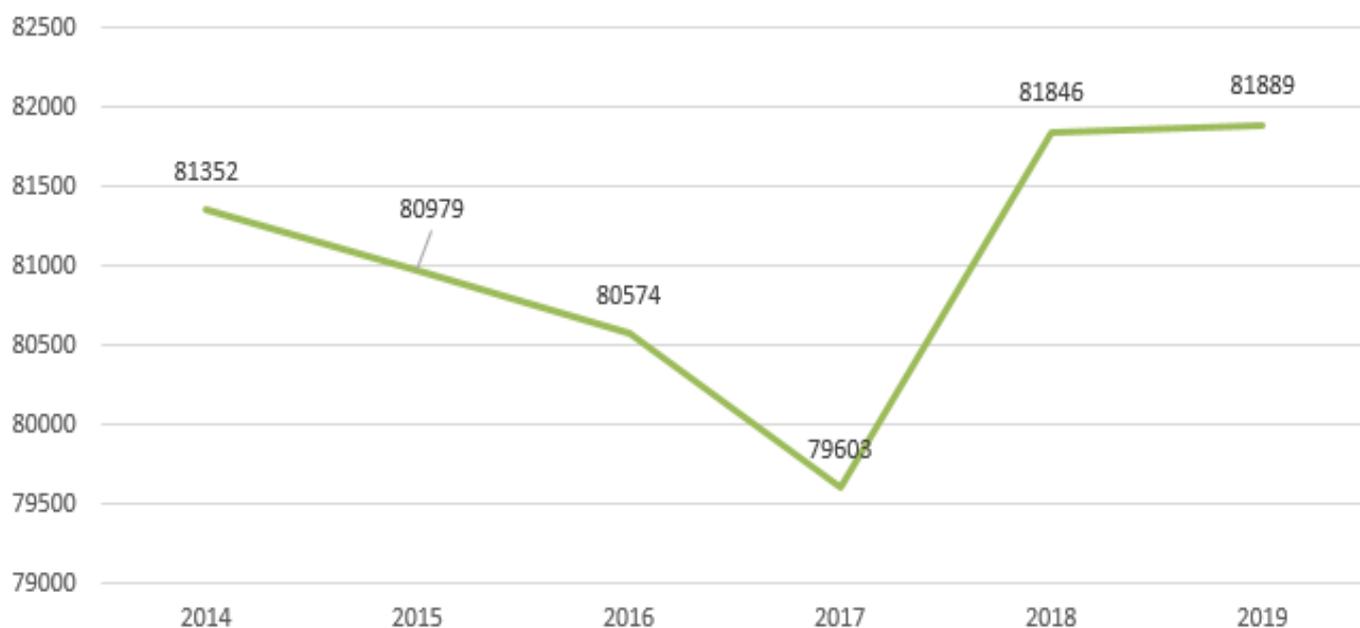


Traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

Le SYMEVAD a traité 81 889 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en 2019 :

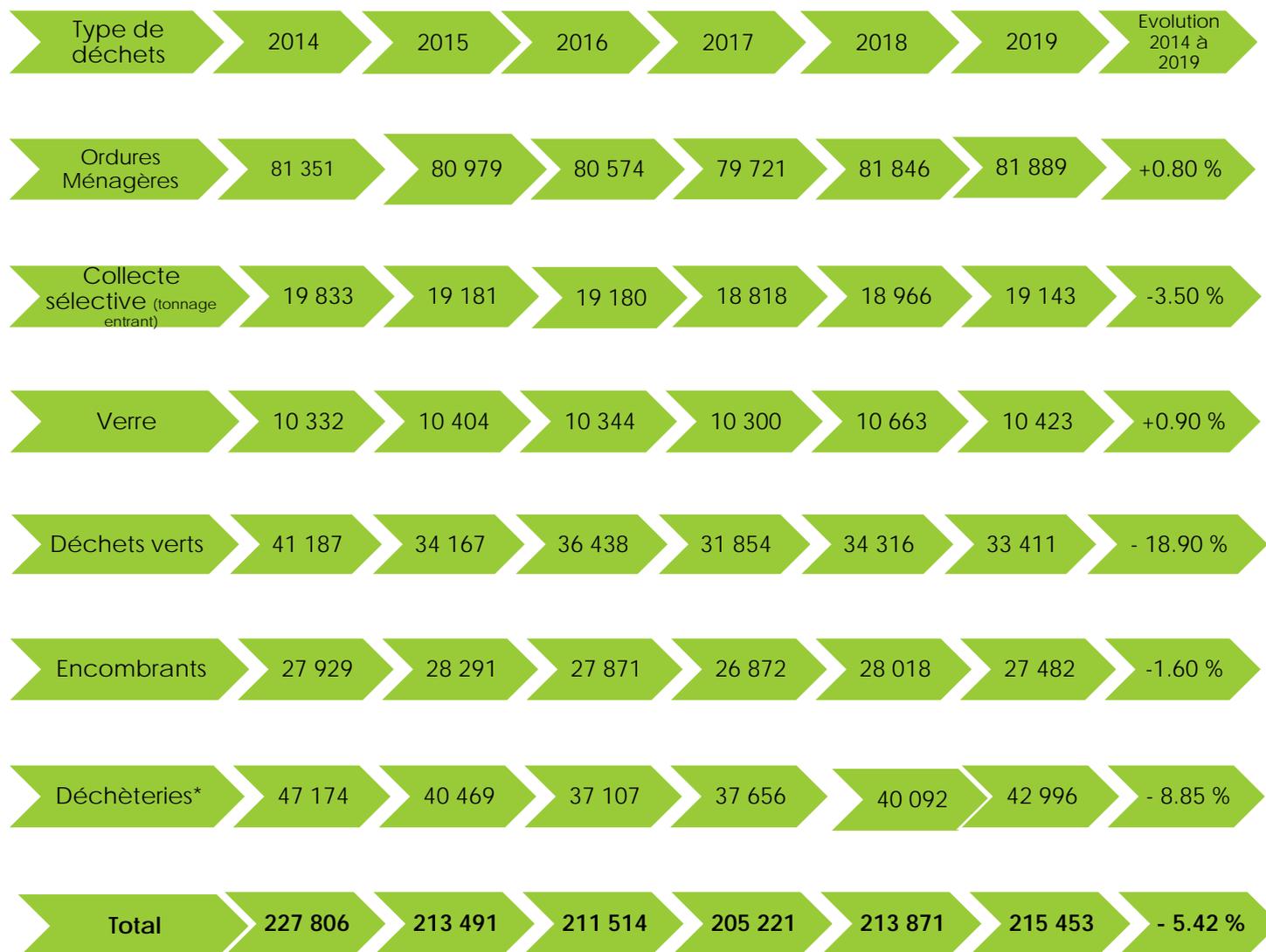


Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire du SYMEVAD est plutôt stable, ils ont connu une très légère hausse de 0.2 % en 2019.



Evolution des tonnages d'Ordures Ménagères sur le territoire du Symevad (en tonnes)

Synthèse des tonnages et évolution sur 5 ans (en tonnes)



*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes + DEEE

Type de déchets	Kg/an/habitant en 2019
Ordures Ménagères	256
Collecte sélective	60
Verre	32.5
Déchets verts	104
Encombrants	86
Déchèteries*	134
Total	672.5

*Hors déchets verts et encombrants qui sont déjà comptabilisés dans les rubriques correspondantes.

Indice de réduction des déchets.

L'indice de réduction des déchets pour l'année 2019 est calculé en multipliant le tonnage 2019 par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010 qui est l'année de référence qui correspond à l'indice 100. Il est ramené à l'habitant afin de s'affranchir des évolutions de populations.

Type de déchets	Ratio 2010 Kg/hbt/an (indice 100)	Ratio 2019 Kg/hbt/an	Indice de réduction
Ordures Ménagères	279	256	91.75
Collecte sélective	69	60	86.69
Verre	37	32.5	87.83
Déchets verts	119	104	87.39
Encombrants	75	86	114.66
Déchèteries*	110	134	121.18
Total	689	672.5	97.6

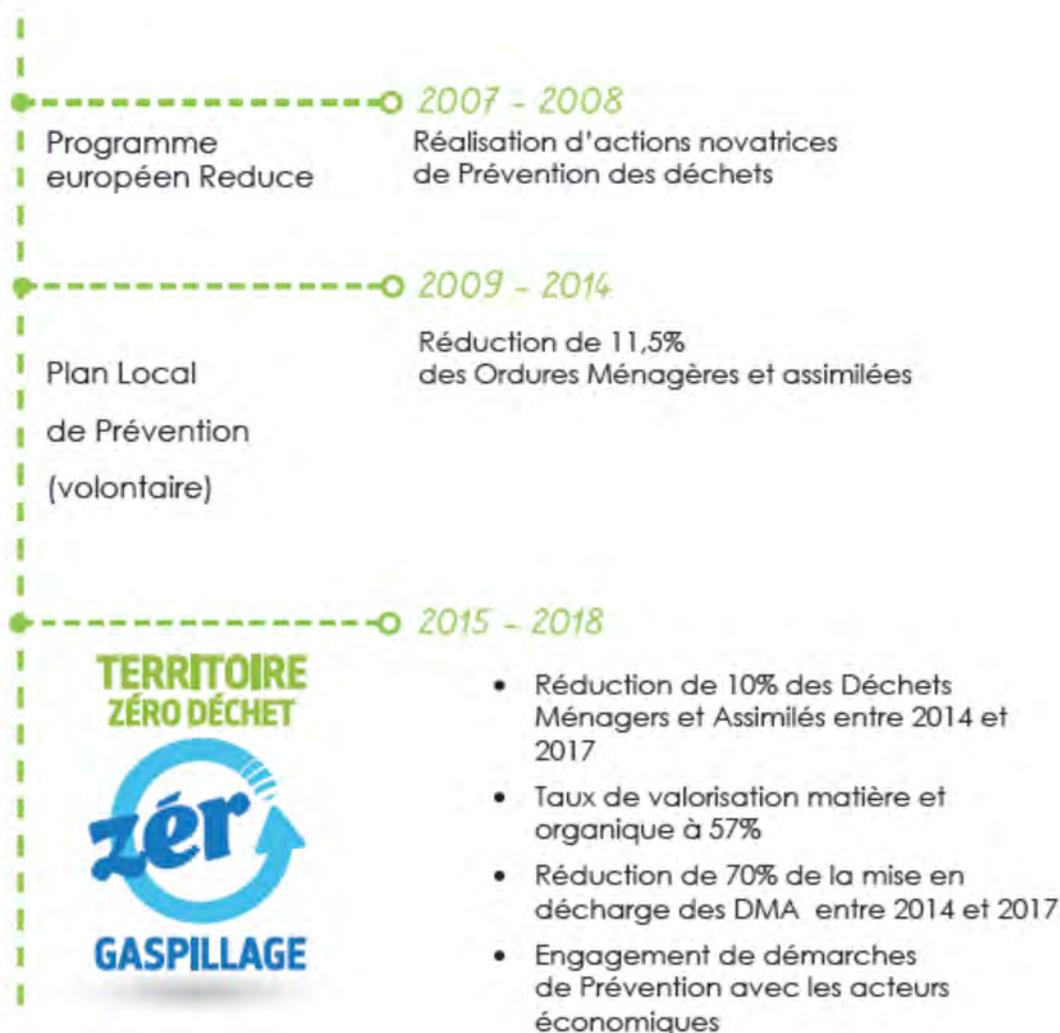
Prévention

La « prévention » de la production de déchets consiste à mettre en œuvre des actions visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, permettant ainsi de mieux maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets et de limiter l'impact environnemental.

Depuis sa création en 2007, le SYMEVAD s'est fortement engagé dans les actions de Prévention des déchets, comme l'illustre la synthèse ci-dessous :



Création du SYMEVAD



L'année 2019 a permis l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Les grandes étapes de son élaboration sont présentées ci-après :

- 1er trimestre 2019 : concertation avec les 3 EPCI à compétence « collecte des déchets » adhérentes du SYMEVAD puis choix de confier au SYMEVAD l'élaboration d'un PLPDMA commun
- 2^{ème} trimestre 2019 : état des lieux et diagnostic
- Juin 2019 : constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA (qui se réunira à 2 reprises, en Juillet et Septembre 2019, pour les phases d'élaboration et de validation du projet PLPDMA)
- 3^{ème} trimestre 2019 : élaboration du plan d'action, du planning, des indicateurs et des fiches-actions associées
- 4^{ème} trimestre 2019 : consultation publique, puis adoption de la version finale du PLPDMA par délibération du SYMEVAD et des 3 EPCI.
- 1^{er} Janvier 2020 : démarrage du PLPDMA 2020-2025, pour une durée de 6 ans.

Les principes fondateurs retenus pour l'élaboration du cadre général du PLPDMA sont les suivants :



L'objectif retenu à échéance 2025, est le suivant :



Le plan d'actions du PLPDMA, qui sera mis en application au 1^{er} Janvier 2020, pour une durée de 6 ans, se déclinera en 8 axes :



Le PLPDMA 2020-2025 ayant été élaboré en 2019, dans la continuité des actions de Prévention menées jusqu'à présent, on retrouvera la plupart de ces différentes thématiques dans les actions menées en 2019.

Actions menées en 2019

Réduction du gaspillage alimentaire

- Continuité dans l'accompagnement de 2 communes pilotes (Cuincy et Flines-lez-Raches).
- Résultats : réduction de 30 à 50 % du gaspillage.
- Prise de contact avec la Mairie de Faumont, lycée Chatelet de Douai, collège de Biache-Saint-Vaast, Roost-Warendin.
- 2 sessions de formation de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 5 ateliers (RAM de Carvin, béguinage, CCAS de Montigny-en-Gohelle, de Dourges, bailleur social ICF à Montigny).
- Le SYMEVAD a suivi la formation pour la restauration scolaire de l'association Vivons en forme.
- Le SYMEVAD a prêté le jeu "kamishi bai" sur le gaspillage alimentaire aux villes d'Auby et de Flines-lez-Raches.



Semaine pesée – Mai 2019

Promotion pour l'utilisation de couches lavables

- Accompagnement de 2 micro-crèches dans l'utilisation des couches lavables :
 - le petit Prince (Vitry-en-Artois)
 - BébéZen (Douai)

Le SYMEVAD a financé l'accompagnement (formation du personnel) et la location pour 1 mois de couches lavables pour un test sur 2 bébés.

A l'issue du test, les 2 structures ont opté pour les couches lavables, pour l'ensemble des bébés de la micro-crèche.

- 1 réunion d'informations auprès des parents a été réalisée.
- Projet avec le multi-accueil de Vitry-en-Artois (non abouti)
- Témoignage sur la démarche d'accompagnement des crèches en couches lavables auprès de Flandres-Lys.
- Participation du SYMEVAD en tant que tuteur de stage d'un groupe d'élèves-ingénieurs



Formation du personnel – février 2019

Promotion du compostage

- 30 Réunions publiques
 - 6 sur *Douaisis Agglo*
 - 20 sur la *CAHC* (dont 7 au *SYMEVAD*)
 - 04 sur *Osartis-Marquion*
- 1040 composteurs distribués
 - 351 sur *Douaisis Agglo*
 - 582 sur la *CAHC*
 - 104 sur *Osartis-Marquion*
- Mise en place de composteurs collectifs.
- 1 visite du CVO de Vitry en Artois qui a accueilli 80 personnes.

Promotion de la gestion des bio-déchets

- 2 portes ouvertes pour la visite du jardin pédagogique qui ont accueilli 132 personnes.
- Distribution de compost et de broyat lors d'une journée porte ouverte du jardin
- 988 personnes ont parcouru le jardin.
- 17 jours d'animations lors d'événements locaux en partenariat avec les guides composteurs bénévoles.
- 27 animations dans les écoles.
- 1008 h réalisées par les guides-composteurs bénévoles pour l'entretien du jardin



Réunion compostage – Sept 2019



Visite du Jardin – Octobre 2019

Promotion du circuit de visite du centre de tri des emballages

- 2 portes ouvertes pour la visite du centre de tri qui ont accueilli 125 personnes.
- 4257 personnes ont été sensibilisées par le biais du pavillon de la communication et du circuit de visite du centre tri dont 115 classes
- Visite de Brune POIRSON, la Secrétaire d'Etat à la transition écologique
- Visite de la Sénatrice bassin minier (CC du Pays de Mormal).
- Participation du SYMEVAD à la Semaine Bleue pour les personnes âgées (visite du centre de tri...)
- 8 emprunts du jeu STOP-DECHET dans les structures.

Promotion du Réemploi

- 2 portes ouvertes pour la visite de la ressourcerie qui a accueilli 132 personnes.
- 1359 personnes ont été sensibilisées.
- 16 classes ont visité la Ressourcerie
- 1 "RepairCafé" soutenu financièrement
- 2 stands sur le réemploi ont été réalisés lors des "villages zéro déchet".
- Soutien à la communication du projet sur l'appel à candidature " Génération Repair Café " du Bon coin



Visite de Brune POIRSON – Fev. 2019



Ressourcerie – Avril 2019

Sensibilisation à la réduction des déchets dangereux

- 2 ateliers sur les déchets dangereux (RAM de Carvin, CCAS de montigny-en-Gohelle)
- Une journée de sensibilisation pour les 6ème du collège de Vitry-en-Artois.
- Des agents de la Mairie de Douai ont été formés à l'utilisation des produits d'entretien au naturel, avec fourniture d'un kit d'essai.
- Le SYMEVAD est partenaire du programme de lutte contre les perturbateurs endocriniens, impulsé par Douais Agglo dans le cadre du Programme AlimCAD.



Réunion CCAS - Mai 2019

Eco-événements

- Accompagnement des organisateurs d'événements, pour en faire des éco-événements :
 - - "Fête au Pays" à Lambres-lez-Douai
 - - "VitaFest" à Hénin-Beaumont
 - - "Fête des Pureux" à Roost-Warendin
 - - "Trail des Pyramides Noires" à Oignies
- Mise à disposition, sur demande, de poubelles bi-flux pour renforcer le tri des déchets pendant l'événement.
- Financement de la location de "Nijji" sur un éco-événement, pour permettre la restauration sur place des exposants, en mode Zéro Déchet



Utilisation de la lunchbox Nijji - Juin 2019

Multi prévention

- 11 stands "mutiprévention" lors des événements locaux ont permis de sensibiliser 588 personnes (Journée verte, Fête au pays, Green Day, ...)
- Une prise de contact a été établie avec le bailleur Floralys (Douai) qui souhaitait sensibiliser ses locataires de béguinages à la réduction des déchets (visite du centre de tri, ateliers sur la réduction du gaspillage alimentaire).
- Prise de contact avec le bailleur social ICF Habitat pour sensibiliser leurs locataires à la réduction des déchets.
- Le SYMEVAD a témoigné dans le Réseau A3P pour le référentiel Economie Circulaire.
- Réalisation de 2 villages "Zéro Déchet Zéro Gaspillage" dans le cadre du challenge "les 12 défis de Sym".



Village Zéro Déchet – Nov 2019

Programme Consom'Acteurs

- Elaboration du programme Consom'acteur, sous forme de 8 rencontres thématiques :
 - - *Présentation*
 - - *Vie quotidienne*
 - - *Fêtes & Loisirs*
 - - *Alimentation*
 - - *Hygiène & Beauté*
 - - *Produits chimiques*
 - - *Gestion des déchets*
 - - *Clôture*
- 1ère édition du programme 2019-2020, dans 8 zones pilotes, soit 22 communes représentant environ 50 000 habitants.
- 32 soirées thématiques réalisées en 2019 (4 par sites).
- 221 foyers engagés à la 1ère rencontre (soit un équivalent de 550 personnes).



Réunion de présentation – Oct 2019

Bilan financier

Le SYMEVAD étant assujéti à la TVA, l'ensemble des éléments financiers ci-après est exprimé en € hors taxe.

Les données sont extraites du compte administratif 2019 (CA 2019).

Le SYMEVAD possède deux budgets :

- Budget « énergie renouvelable »
- Budget principal

1- Budget « énergie renouvelable »

Ce budget annexe a été créé le 10 décembre 2012, afin d'individualiser dans un budget spécifique l'activité de revente d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques du centre de tri de EVIN MALMAISON mais également la revente de biométhane généré par le TVME basé sur la commune de HENIN-BEAUMONT.

Synthèse CA 2019 / Budget énergie renouvelable

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	189 105,94		225 156,42		414 262,36
Opérations de l'exercice	1 074 507,52	1 025 174,71	480 132,12	586 359,55	1 554 639,64	1 611 534,26
Résultat de l'exercice	49 332,81			106 227,43		56 894,62
TOTAUX	1 074 507,52	1 214 280,65	480 132,12	811 515,97	1 554 639,64	2 025 796,62
Résultats de clôture		139 773,13		331 383,85		471 156,98
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	1 074 507,52	1 214 280,65	480 132,12	811 515,97	1 554 639,64	2 025 796,62
RESULTATS DEFINITIFS		139 773,13		331 383,85		471 156,98

La synthèse du CA 2019 du budget Energie fait apparaître un excédent global de 471 K€

Section de fonctionnement CA 2019 / Budget énergie renouvelable

EXECUTION 2019 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2019	
		GLOBAL	% / TOTAL
O11	Charges à caractère général	9 141,10 €	1%
O42	Dotations aux amortissements	586 359,55 €	55%
66	Charges financières-intérêts emprunts	179 006,87 €	17%
67	Reversement 2019 au Budget principal	300 000,00 €	28%
TOTAL		1 074 507,52 €	100%

La structure de la section de fonctionnement en dépense est principalement composée de frais d'amortissements comptables et de frais financiers (72 %). Également en 2019, un reversement de 300 K€ au budget principal.

EXECUTION 2019 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2019	
		GLOBAL	% / TOTAL
O11	Charges à caractère général	9 141,10 €	1%
O42	Dotations aux amortissements	586 359,55 €	55%
66	Charges financières-intérêts emprunts	179 006,87 €	17%
67	Reversement 2019 au Budget principal	300 000,00 €	28%
TOTAL		1 074 507,52 €	100%

La structure de la section de fonctionnement en recette est quasi exclusivement liée à la revente d'électricité et de biométhane.

Exécution exercice 2019 fonctionnement par production d'énergie :

PHOTOVOLTAIQUE-CT		BIOMETHANE-TVME		TOTAL	CA 2019	REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	SOLDE EXECUTION CA 2019
	CA 2019		CA 2019				
DEPENSES	151 318,97 €	DEPENSES	623 188,55 €	DEPENSES	774 507,52 €		
RECETTES	186 198,51 €	RECETTES	838 976,20 €	RECETTES	1 025 174,71 €		
SOLDE R-D	34 879,54 €	SOLDE R-D	215 787,65 €	SOLDE R-D	250 667,19 €	- 300 000,00 €	- 49 332,81 €

Section d'investissement CA 2019 / Budget énergie renouvelable

EXECUTION 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2019	
		GLOBAL	% / TOTAL
O40	Amortissements subventions	36 898,38 €	8%
16	Remboursement capital emprunt	435 855,26 €	91%
21	Immobilisations corporelles	7 378,48 €	2%
TOTAL		480 132,12 €	100%

EXECUTION 2019 DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	LIBELLES	MONTANT CA 2019	
		GLOBAL	% / TOTAL
O40	Amortissements subventions	36 898,38 €	8%
16	Remboursement capital emprunt	435 855,26 €	91%
21	Immobilisations corporelles	7 378,48 €	2%
TOTAL		480 132,12 €	100%

Etat de la dette CA 2019 / Budget énergie renouvelable

PRETEUR ET N° EMPRUNT	MONTANT INITIAL	DUREE	TAUX	ENCOURS DEBUT 2019	Annuité 2019			ENCOURS FIN 2019
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE TRI / PANNEAUX								
CREDIT FONCIER 1015 704 P	1 250 000 €	20 ans 05/12/2011 au 05/12/2031	Taux fixe 4,99 % Rbst trim / k constant	791 118 €	60 855 €	40 025 €	100 880 €	730 263 €
TVME PROCESS								
CREDIT AGRICOLE BEI/ N° C08232	7 500 000 €	20 ans 30/03/2015 au 29/09/2034	Taux fixe 2,35 % Rbst trim /K constant	6 000 000 €	375 000 €	139 189 €	514 189 €	5 625 000 €
TOTAL				6 791 118 €	435 855 €	179 214 €	615 069 €	6 355 263 €

La dette globale correspond à la part d'emprunts basculés sur le budget énergie (travaux liés à la méthanisation du TVME et aux installations photovoltaïques au centre de tri).

Principaux faits marquants du CA 2019 / Budget énergie renouvelable

- Diminution des recettes de revente d'électricité par rapport à 2018 : -4 %
- Augmentation des recettes de biométhane par rapport à 2018 : +4 %
- Augmentation du reversement au budget principal par rapport à 2018 : +96 K€

- Utilisation prochaine de l'excédent d'investissement (331 K€) pour améliorer la performance du TVME (BP 2020).

2- Budget principal

Synthèse CA 2019 / Budget principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		7 481 184,78		2 081 385,69		7 481 184,78
Opérations de l'exercice	23 665 550,65	26 420 624,43	6 099 154,72	6 052 074,12	29 764 705,37	32 472 698,55
Résultat de l'exercice		2 755 073,78	47 080,60		47 080,60	2 707 993,18
Totaux	23 665 550,65	33 901 809,21	6 099 154,72	8 133 459,81	29 764 705,37	42 035 269,02
Résultats de clôture		10 236 258,56		2 034 305,09		12 270 563,65
Restes à réaliser			1 749 421,71		1 749 421,71	
TOTAUX CUMULES	23 665 550,65	33 901 809,21	7 848 576,43	8 133 459,81	31 514 127,08	42 035 269,02
RESULTATS DEFINITIFS		10 236 258,56		284 883,38		10 521 141,94

Le CA 2019 du budget principal fait apparaître un excédent global de 10.52 M€.

Section de fonctionnement CA 2019 / Budget principal

Dépenses de fonctionnement

STRUCTURE EXECUTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA 2019				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
011 - Charges à caractère général		16 838 655,54 €	71,2%	100,0%
	611-Contrats d'exploitation	15 646 995,41 €	66,1%	92,8%
	617-Etudes et recherches	144 542,00 €	0,6%	0,9%
	6226-Honoraires avocat	57 620,84 €	0,2%	0,3%
	6228-contrôles divers + CSD CVO + TVME	127 549,99 €	0,5%	0,8%
	6288-Redvances communes de vitry 2019	32 000,00 €	0,1%	0,2%
	6228-Autres services extérieurs	56 662,88 €	0,2%	0,3%
	63512-Taxes foncières-TVME-CT-RESS+ CVO	557 507,00 €	2,4%	3,3%
	6XXX-Autres articles	215 777,42 €	0,9%	1,3%
012 - Charges de personnel et frais assimilés		1 406 001,49 €	5,9%	
65 - Autres charges de gestion courante		95 305,09 €	0,4%	100,0%
	6531-Indemnités élus	48 107,56 €		50,5%
	657XX-Subventions versées	47 000,00 €		49,3%
	65XX-Autres	197,53 €		0,2%
66 - Charges financières	66XX-Intérêts d'emprunts + intérêts autres	978 732,80 €	4,1%	
67 - Charges exceptionnelles	67XX	1 644,82 €	0,0%	
042-Opérations d'ordres	68XX-Amortissements	4 345 210,91 €	18,4%	
TOTAL		23 665 550,65 €	100,0%	

Les dépenses liées aux **contrats de prestation de service (article 611)** représentent **66 %** des dépenses de fonctionnement du SYMEVAD. Il s'agit des **contrats pluriannuels** :

- D'exploitation de nos unités de traitement : unité de traitement et valorisation matière et énergie (TVME), centre de tri, centre de valorisation organique (CVO) et ressourcerie
- De location et rotation des bennes de déchèteries
- De traitement des déchets sur des unités externes
- ...

Ensuite, les postes de dépenses les plus élevés sont les postes « **amortissements** » (**18,4%**) et « **charges financières** » (**4,1%**). Il s'agit des frais financiers et amortissements liés à la construction des « nouveaux » outils de traitement du SYMEVAD (centre de tri, ressourcerie, CVO, TVME) et autres biens (composteurs, ...).

Les **charges de personnels et frais assimilés** pèsent **5.9%**.

Recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement** se répartissent comme suit :

STRUCTURE EXECUTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2019				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
013 - Atténuations de charges		14 951,51 €	0,1%	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	70388-Passages en déchèterie Douaisis Agglo	51 475,00 €	0,2%	
74 - Dotations, subventions et participations		19 587 163,97 €	74,1%	100,0%
	74758-contributions EPCI	13 789 056,85 €		70,4%
	7478-Soutiens matériaux	5 798 107,12 €		29,6%
75 - Autres produits de gestion courante		2 609 777,62 €	9,9%	100,0%
	7561-Excédent 2018 BP énergie	300 000,00 €		11,5%
	7588-Valorisations matériaux	2 309 777,62 €		88,5%
77 - Produits exceptionnels		3 423 706,17 €	13,0%	100,0%
	7711-Indemnité TVME 2019 (2/3)	3 309 740,20 €		96,7%
	7788-Remboursement CSD 2015 à 2019	91 667,00 €		2,7%
	77XX-Autres	22 298,97 €		0,7%
042-Opérations d'ordres	777-Amortissements subventions	733 550,16 €	2,8%	
	TOTAL	26 420 624,43 €	100,0%	

- **Les contributions** des agglomérations membres du SYMEVAD : **52%**

Leur montant est fixé et délibéré par le Comité syndical. Sur le principe, elles doivent couvrir la différence entre les dépenses du Symevad et les recettes décrites ci-dessous.

CONTRIBUTIONS 2019 EPCI MEMBRES		
EPCI	COMPETENCES	MONTANT
CAHC	OBLIGATOIRE	5 075 917,92 €
DOUAISIS AGGLO	OBLIGATOIRE	6 073 881,96 €
OSARTIS MARQUION	OBLIGATOIRE	1 620 590,04 €
DOUAISIS AGGLO	A LA CARTE	1 018 666,93 €
TOTAL		13 789 056,85 €

- **Les soutiens des Eco-organismes** (Citeo, Ecofolio, EcoDDS, ...) : **22%**

Ces soutiens s'appliquent aux tonnages recyclés au regard d'un barème national propre à chaque Eco-organisme

Exemple : une tonne d'emballage plastique triée au centre de tri du SYMEVDAD et valorisée est soutenue financièrement à hauteur d'environ 600€/t par Citeo.

- **Produits exceptionnels** : **13 %**

Il s'agit principalement du 2nd tiers de l'indemnité transactionnelle TVME.

- **Les recettes de revente de matériaux** : **9 %**

Il s'agit principalement des matériaux triés sur le centre de tri et de certains matériaux (ferreux et cartons) issus des bennes de déchèteries, et revendus sur la base de consultations auprès de repreneurs. Les prix de rachat varient en fonction de mercuriales liées à l'évolution des cours mondiaux. Donc les recettes sont susceptibles de fluctuer fortement même si nos marchés bénéficient de prix plancher.

- **Amortissement des subventions** : **3%**

Section de fonctionnement : Evolution CA 2018/2019 budget principal

DEPENSES				
CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	VARIATION	%
011 - Charges à caractère général	15 149 787,52 €	16 838 655,54 €	1 688 868,02 €	11%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 416 930,87 €	1 406 001,49 €	- 10 929,38 €	-1%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 847 590,28 €	4 345 210,91 €	497 620,63 €	13%
65 - Autres charges de gestion courante	97 311,69 €	95 305,09 €	- 2 006,60 €	-2%
66 - Charges financières	1 043 996,31 €	978 732,80 €	- 65 263,51 €	-6%
67 - Charges exceptionnelles	2 200,00 €	1 644,82 €	- 555,18 €	-25%
TOTAL	21 557 816,67 €	23 665 550,65 €	2 107 733,98 €	10%

RECETTES				
CHAPITRES	CA 2018	CA 2019	VARIATION	%
013 - Atténuations de charges	15 996,00 €	14 951,51 €	- 1 044,49 €	-6,5%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	738 436,96 €	733 550,16 €	- 4 886,80 €	-0,7%
70 - Produits des services	38 725,00 €	51 475,00 €	12 750,00 €	32,9%
74 - Dotations, subventions et participations	17 547 721,95 €	19 587 163,97 €	2 039 442,02 €	11,6%
75 - Autres produits de gestion courante	2 899 729,30 €	2 609 777,62 €	- 289 951,68 €	-10,0%
77 - Produits exceptionnels	3 384 794,62 €	3 423 706,17 €	38 911,55 €	1,1%
TOTAL	24 625 403,83 €	26 420 624,43 €	1 795 220,60 €	7,3%

RESULTAT EXERCICE (R-D)	3 067 587,16 €	2 755 073,78 €	- 312 513,38 €	-10,2%
REPORT N-1 SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 620 460,83 €	7 481 184,78 €	2 860 723,95 €	61,9%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CA	7 688 047,99 €	10 236 258,56 €	2 548 210,57 €	33,1%

Les tableaux ci-dessus retracent les évolutions des dépenses et recettes de fonctionnement entre les CA 2018 et 2019.

Principaux faits marquants de l'évolution de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

- **Chapitre 011 : + 11%** s'expliquant comme suit :
 - + 115 k€ lié à augmentation coût de traitement du bois déchèterie
 - + 600 k€ lié à des impacts de CFE 2017/2018/2019
 - + 114 k€ lié au démarrage de l'exploitation du CVO de Vitry-en-Artois
 - + 470 k€ lié au démarrage de l'exploitation en gestion privée du haut de quai secteur Douaisis Agglo
 - + 45 k€ lié aux rotations bennes déchèteries
 - + 80 k€ honoraires avocat transaction TVME
- **Chapitre 042 : +13 %**
 - Augmentation des amortissements comptables de 13 % suite à la réception des travaux de l'unité de compostage des végétaux.

Recettes de fonctionnement

- **Chapitre 70 : +33 %**
 - Encaissement sur une année pleine de nos facturations de passage en

déchèteries pour les professionnels, contre 8 mois sur 2018.

Chapitre 74 : +12 %

- Augmentation de la contribution à la carte de 33 %. (+254 K€). Gestion du haut de quai déchèterie sur une année pleine contre 8 mois sur 2018.
- Augmentation des contributions obligatoires de 1.2 % avec également un réajustement spécifique de la contribution pour l'EPCI Osartis-Marquion (+169 K€), soit au global une augmentation de nos contributions obligatoires de 320 K€.
- Augmentation en valeur brute de nos soutiens Eco-organismes de plus de 1.29 M€. Cette augmentation ne reflète pas la gestion 2019, en effet environ 1M€ concerne l'exercice 2018. En valeur nette nos soutiens Eco-organismes ont augmenté de 210 K€ par rapport à 2018.
- **Chapitre 75 : -10 %**
 - « Valo matières » : baisse des recettes liée à la chute des cours de reprise des matériaux (papiers, cartons, plastique PeHD)
- **Chapitre 77 :**
 - Encaissement du deuxième tiers de l'indemnité transactionnelle de préjudice sur notre unité de traitement TVME

Résultat de fonctionnement global 2019

A fin 2019, le résultat de fonctionnement global s'élève 10.2 M€. Une augmentation de plus 33 % par rapport à 2018. Cette augmentation est liée essentiellement à l'encaissement du 2eme tiers de l'indemnité transactionnelle de préjudice sur le TVME. Quant à son utilisation, il sera proposé aux membres du comité d'en déterminer sa vocation dans le cadre du vote du BP 2020.

Section d'investissement CA 2019 / Budget principal

Dépenses d'investissement

STRUCTURE EXECUTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT CA 2019				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
20 - Immobilisations incorporelles	2051-Refonte site internet SYMEVAD	10 910,00 €	0,2%	
21 - Immobilisations corporelles		2 150 011,61 €	35,3%	100,0%
	21318 - Marché de travaux bâtiment CVO + TVME	341 015,93 €		16%
	21319 - Marché de travaux process TVME	1 653 900,88 €		76,9%
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	21 808,21 €		1,0%
	2188 - Matériels de compostage + équipements déchèteries	121 354,97 €		5,6%
	21XX-Autres	11 931,62 €		0,6%
23 - Immobilisations en cours		2 507,00 €	0,0%	
16 - Emprunts et dettes assimilées	16XX-Emprunts remboursement capital	3 202 175,95 €	52,5%	
040 - Opérations d'ordre	139XX-Amortissements subventions	733 550,16 €	12,0%	
TOTAL		6 099 154,72 €	100,0%	

Dépenses d'investissement CA 2019 : les points essentiels

- Chapitre 21
 - Le chapitre 21, concerne majoritairement les travaux concernant nos unités de traitement, à savoir le TVME et le CVO (92 %).
- Chapitre 16

EMPRUNTS PAR OUTILS DE TRAITEMENT CA 2019					
OUTILS DE TRAITEMENT	FF	%	CAPITAL	%	RBST 2019
TVME HENIN BEAUMONT	659 267,06 €	66,8%	1 916 519,47 €	59,9%	2 575 786,53 €
CVO VITRY EN ARTOIS	160 079,73 €	16,2%	583 257,35 €	18,2%	743 337,08 €
RESSOURCERIE EVIN MALMAISON	11 443,30 €	1,2%	30 034,17 €	0,9%	41 477,47 €
CENTRE DE TRI EVIN MALMAISON	156 609,28 €	15,9%	672 364,96 €	21,0%	828 974,24 €
TOTAL	987 399,37 €	100,0%	3 202 175,95 €	100,0%	4 189 575,32 €

- Chapitre 040 :

AMORTISSEMENTS COMPTABLE DES SUBVENTIONS PAR OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES 2019		
OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES	MONTANT	%
TVME HENIN BEAUMONT	427 508,41 €	58,3%
RESSOURCERIE EVIN MALMAISON	48 994,20 €	6,7%
CENTRE DE TRI EVIN MALMAISON	257 047,55 €	35,0%
TOTAL	733 550,16 €	100,0%

Recettes d'investissement

STRUCTURE EXECUTION RECETTES D'INVESTISSEMENT CA 2019				
CHAPITRES	ARTICLES	MONTANT CA	% CA	% CHAPITRES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	206 863,21 €	3,4%	
13-Subventions d'investissement	1311-Subvention Ademe TVME solde	1 500 000,00 €	24,8%	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	28XX-Amortissements	4 345 210,91 €	71,8%	
TOTAL		6 052 074,12 €	100,0%	

Recettes d'investissement CA 2019 : les points essentiels

- Chapitre 13 :
 - Encaissement du solde de la subvention ADEME pour l'unité TVME : 1.5 M€
- Chapitre 040 :

AMORTISSEMENTS COMPTABLE PAR OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES 2019		
OUTILS DE TRAITEMENT OU SERVICES	MONTANT	%
TVME HENIN BEAUMONT	2 398 092,68 €	55,2%
CVO VITRY EN ARTOIS	476 092,00 €	11,0%
RESSOURCERIE EVIN MALMAISON	156 336,90 €	3,6%
CENTRE DE TRI EVIN MALMAISON	1 083 702,34 €	24,9%
HAUT DE QUAI DOUAISIS AGGLO	184 536,79 €	4,2%
PREVENTION	29 098,26 €	0,7%
COMMUNICATION	9 496,80 €	0,2%
GENERAL	6 486,27 €	0,1%
AUTRES	1 368,87 €	0,0%
TOTAL	4 345 210,91 €	100,0%

Le résultat d'investissement 2019

	CA 2018	CA 2019
RESULTAT DE L'EXERCICE (R-D)	- 286 681,45 €	- 47 080,60 €
RESTE A REALISER 2019 NET	- 2 198 158,58 €	- 1 749 421,71 €
REPORT N-1 SECTION D'INVESTISSEMENT	2 368 067,14 €	2 081 385,69 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CA	- 116 772,89 €	284 883,38 €

Le résultat d'investissement global du CA 2019, fait apparaitre un excédent de 284 K€. Cet excédent est lié à la compétence à la carte (gestion haut de quai des déchèteries secteur Douaisis Agglo).

Etat de la dette CA 2019 / Budget principal

L'encours de dette à fin de 2019 pour le budget principal est composé de 14 emprunts dont 58 % sont adossés à un taux fixe et 42 % à un taux variable sur livret A. Au 31 décembre 2019, l'encours de dette s'élève à 43.77 M€.

Synthèse des emprunts 2019 : Budget principal

ETABLISSEMENT ET N° EMPRUNT	Montant initial	DUREE	TAUX	Encours debut 2019	Annulé 2019			Encours fin 2019
					Capital	Intérêt	Annuité	
CENTRE DE VALORISATION ORGANIQUE VITRY EN ARTOIS								
Banque Postale N° MON515804EUR	2 250 000 €	25 ans 01/10/2017 au 01/07/2042	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	2 137 500 €	90 000 €	37 447 €	127 447 €	2 047 500 €
Caisse d'épargne (transfert CAD) SIN LE NOBLE n° 20120321	1 376 871 €	20 ans 25/12/04 au 25/12/2024	Taux fixe 4,03 % ANNUEL	560 492 €	85 257 €	22 588 €	107 845 €	475 235 €
CREDIT AGRICOLE N°10000500058	3 250 000 €	25 ans 10/10/2017 au 10/07/2042	Taux fixe 1,68 % Rbst trim /K constant	3 087 500 €	130 000 €	51 051 €	181 051 €	2 957 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523777EUR	2 100 000 €	10 ans 01/12/2018 au 01/09/2028	Taux fixe 0,99 % Rbst trim /K constant	2 047 500 €	210 000 €	19 491 €	229 491 €	1 837 500 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N°MON523779EUR	1 700 000 €	25 ans 01/12/2018 au 01/09/2043	Taux fixe 1,78 % Rbst trim /K constant	1 683 000 €	68 000 €	29 504 €	97 504 €	1 615 000 €
TOTAL EMPRUNT CVO	10 676 871 €			9 515 992 €	583 257 €	160 080 €	743 337 €	8 932 735 €
RESSOURCERIE								
Emprunt transféré N° 99142247255 / Crédit agricole	700 000 €	20 ans 01/12/07 au 01/12/2026	Taux fixe 3,99	286 799 €	30 034 €	11 443 €	41 477 €	256 765 €
CENTRE DE TRI								
Emprunt Tirage n° 1 - Société générale Dossier n° 18107/001	1 500 000 €	20 ans 22/03/2009 au 22/12/2029	Taux fixe 4,0612 % Remb k et int trimestriel	825 000 €	75 000 €	32 360 €	107 360 €	750 000 €
Emprunt Tirage n° 2 - Société générale Dossier n° 18107/001/004	6 500 000 €	20 ans 30/08/2010 au 30/07/2030	Taux fixe 3,26 % Remb k trim / int mensuel	3 818 750 €	325 000 €	120 393 €	445 393 €	3 493 750 €
Emprunt Tirage n° 2 - Caisse d'épargne Dossier n° 20090112-002	3 800 000 €	8 ans 11/07/11 au 11/04/2019	Taux fixe 3,77% trimestriel	272 365 €	272 365 €	3 857 €	276 222 €	0 €
TOTAL EMPRUNT CENTRE DE TRI	11 800 000 €			4 916 115 €	672 365 €	156 609 €	828 974 €	4 243 750 €
TVME								
Emprunt Caisse d'épargne Dossier n° 8300013	3 000 000 €	15 ans 25/02/2013 au 25/02/2028	Taux fixe 4,37 % Mensuel	2 074 239 €	186 065 €	86 947 €	273 012 €	1 888 174 €
Emprunt CDC N° 531071	23 000 000 €	22 ans 01/09/2015 au 01/06/2037	Taux variable / livret A + 1 % trimestriel / K constant	19 340 909 €	1 045 455 €	329 451 €	1 374 905 €	18 295 454 €
SOCIETE GENERALE N° 6771438	5 000 000 €	20 ans 31/10/2015 au 31/10/2034	Taux fixe 2,298 % Rbst annuel / K constant	4 000 000 €	250 000 €	93 197 €	343 197 €	3 750 000 €
CAISSE D'EPARGNE BEI / N° 20140247	7 500 000 €	20 ans 31/03/2015 au 31/12/2034	Taux fixe 2,37 % Rbst trim /K constant	6 000 000 €	375 000 €	138 867 €	513 867 €	5 625 000 €
Banque Postale N° MON515803EUR	700 000 €	15 ans 01/10/2017 au 01/07/2032	Taux fixe 1,28 % Rbst trim /K constant	641 667 €	46 667 €	7 989 €	54 656 €	595 000 €
Caisse Francaise de financement Locale (Cession Banque Postale) N° MON523778EUR/0522628/001	200 000 €	15 ans 01/09/2019 au 01/09/2033	Taux fixe 1,37 % Annuel /K constant	200 000 €	13 333 €	2 816 €	16 149 €	186 667 €
TOTAL EMPRUNT	39 400 000 €			32 256 815 €	1 916 519 €	659 267 €	2 575 787 €	30 340 296 €
TOTAL EMPRUNT	62 576 871 €			46 976 721 €	3 202 176 €	987 400 €	4 189 575 €	43 773 546 €

Dette par structure de taux :

- Taux fixe moyen : 2.58 % sur 25 478 091 € d'encours de dettes au 31 décembre 2019
- Taux sur livret A : 1.5 % sur 18 295 454 € d'encours de dettes au 31 décembre 2019.

Contributions des agglomérations

Le SYMEVAD ne peut bénéficier d'une fiscalité propre puisque la mise en œuvre des différents modes de financement de la gestion des déchets (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, REOM ou Budget général), reste du ressort des agglomérations membres qui ont conservé la compétence collecte. La différence entre les dépenses et les recettes « commerciales » est donc prise en charge par les contributions des agglomérations membres.

Ces contributions sont calculées à l'habitant pour les charges fixes et les autres charges (traitement des déchets, rotations des déchèteries etc) sont calculées de manière proportionnelle en fonction des tonnages produits par chaque agglomération.

Pour la Compétence obligatoire :

Collectivité	contribution 2019 en € HT	Population (nbre d'hab*)	€HT/an/hab
CAD	6 073 882	151 307	40.15
CAHC	5 075 918	126 414	40.15
CC Osartis Marquion	1 620 590	42 442	38.18

**Population totale au 01/01/2019*

Pour la Compétence à la carte :

La contribution de la CAD au SYMEVAD pour la compétence à la carte « haut de quai des déchèteries » pour l'année 2019 a été de 1 018 667 € HT.

Indicateurs financiers

Principaux prestataires (€HT)

NATURE DE LA PRESTATION	TIERS	MONTANT ANNUEL HT
Traitement des OMR extérieurs et des refus		470 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	320 000,00 €
	SIAVED	150 000,00 €
Exploitation centre de tri		2 770 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	2 770 000,00 €
Exploitation Ressourcerie CAHC		200 000,00 €
	DIE	200 000,00 €
Traitement du bois déchèteries		320 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	320 000,00 €
Traitement de l'amiante déchèteries		30 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	30 000,00 €
Traitement des DMS en déchèteries		190 000,00 €
	SOTRENOR	190 000,00 €
Traitement des déchets verts extérieurs		110 000,00 €
	RAMERY ENVIRONNEMENT	110 000,00 €
Traitement des déchets dépôts sauvages		130 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	130 000,00 €
Traitement des encombrants PAP		610 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	610 000,00 €
Exploitation CVO Sin le noble et vitry		830 000,00 €
	VALNOR	830 000,00 €
Rotations bennes déchèteries		1 880 000,00 €
	VEOLIA PROPRETE	590 000,00 €
	WIART	920 000,00 €
	WIART	370 000,00 €
Traitement des gravats déchèteries		90 000,00 €
	STB MATERIAUX	90 000,00 €
Exploitation TVME		7 500 000,00 €
	HENERGIANE (TIRU)	7 500 000,00 €
Exploitation haut de quai déchèteries CAD		460 000,00 €
	SUEZ ENVIRONNEMENT	460 000,00 €
TOTAL		15 590 000,00 €

Ce rapport est établi conformément au code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « Développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.